

Guide de l'Étudiant



S'inscrire

Carte universitaire

La sélection

Les formations

De mai 86 aux États Généraux

Les examens

L'UNEF : histoire

Le coût des études

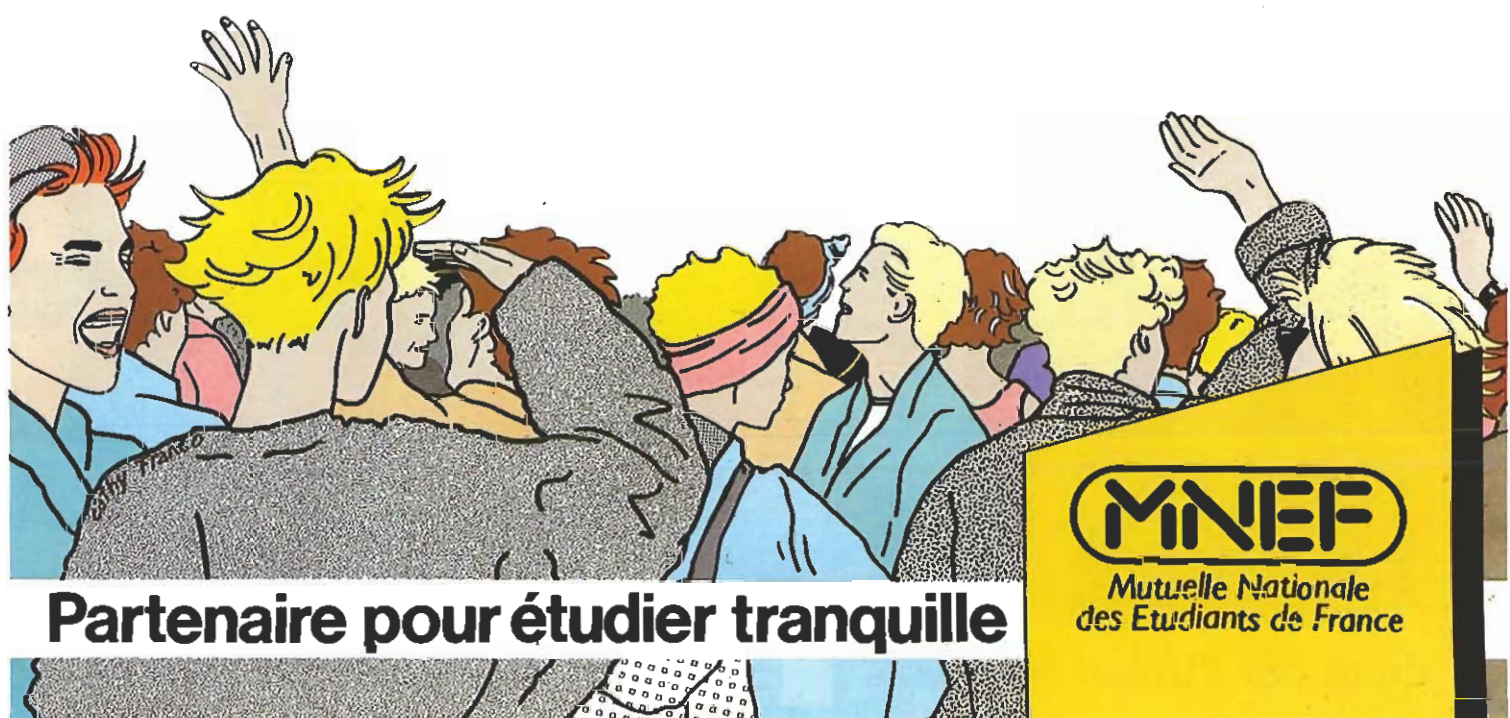
L'aide sociale

Le fonctionnement de l'université

87-88



Édité par l'Union Nationale des Étudiants de France et ses élus



Partenaire pour étudier tranquille



Mutuelle Nationale
des Etudiants de France



ÉDITORIAL



Sommaire

Editorial	3
Carte universitaire	4
S'inscrire	5 à 7
Etudiants étrangers	7-8
Les formations	9-10
La rentrée	11
Les examens	12
Dossier : La vie dans l'association	13
Dossier : De mai 86 aux Etats généraux	14-15
Logement	16
Dossier : La FRUF	17
Les Bourses	18-19
Le coût des Etudes	20
Se nourrir	20
Trouver un travail	21
Job de vacances	22
La santé	23
Dossier : Quel mutualisme ?	24
Dossier : L'aide sociale	25 à 27
Dossier : Le fonctionnement de l'Université	28-29
Dossier : La sélection	30
Dossier : L'UNEF : Histoire	31 à 33
Dossier : Etudiants en Mouvement	34
UNEF : Activité internationale	35
Dossier : L'UNEF : structure	36
Glossaire	37
Où trouver l'UNEF	38

Bonjour,

Tu viens t'inscrire à l'université, l'UNEF, les élus « Solidarité Etudiante », et ce guide sont présents pour t'aider dans les démarches que tu as à entreprendre.

L'université est une nouvelle étape dans ta formation, c'est un milieu vaste et riche.

Pour autant, l'université vit de graves difficultés. L'inscription de chacun dans la filière et l'université de son choix ne va pas de soi.

La sélection, la loi de l'argent, la mauvaise qualité des formations, nous avons su, tous unis, lycéens et étudiants les refuser.

Nous avons rejeté le projet Devaquet, il nous reste à le faire reculer dans nos études.

L'UNEF, à l'origine des premières grèves contre Devaquet, refuse l'élitisme, l'arbitraire et la sélection sociale. Les étudiants de l'UNEF continueront avec toi pour rejeter toutes les mesures qui les font revenir en force. Nous ne nous sommes pas battus pour rien.

Monory n'a pas tenu compte des propositions des Etats Généraux étudiants.

Le réinvestissement de l'Etat dans nos formations doit devenir réalité.

Ensemble, organisons nous pour l'imposer.

Tu as des droits d'étudiants : défends-les avec l'association UNEF de ta faculté ou de ton IUT.

BONNE ANNÉE UNIVERSITAIRE.

Nous remercions :

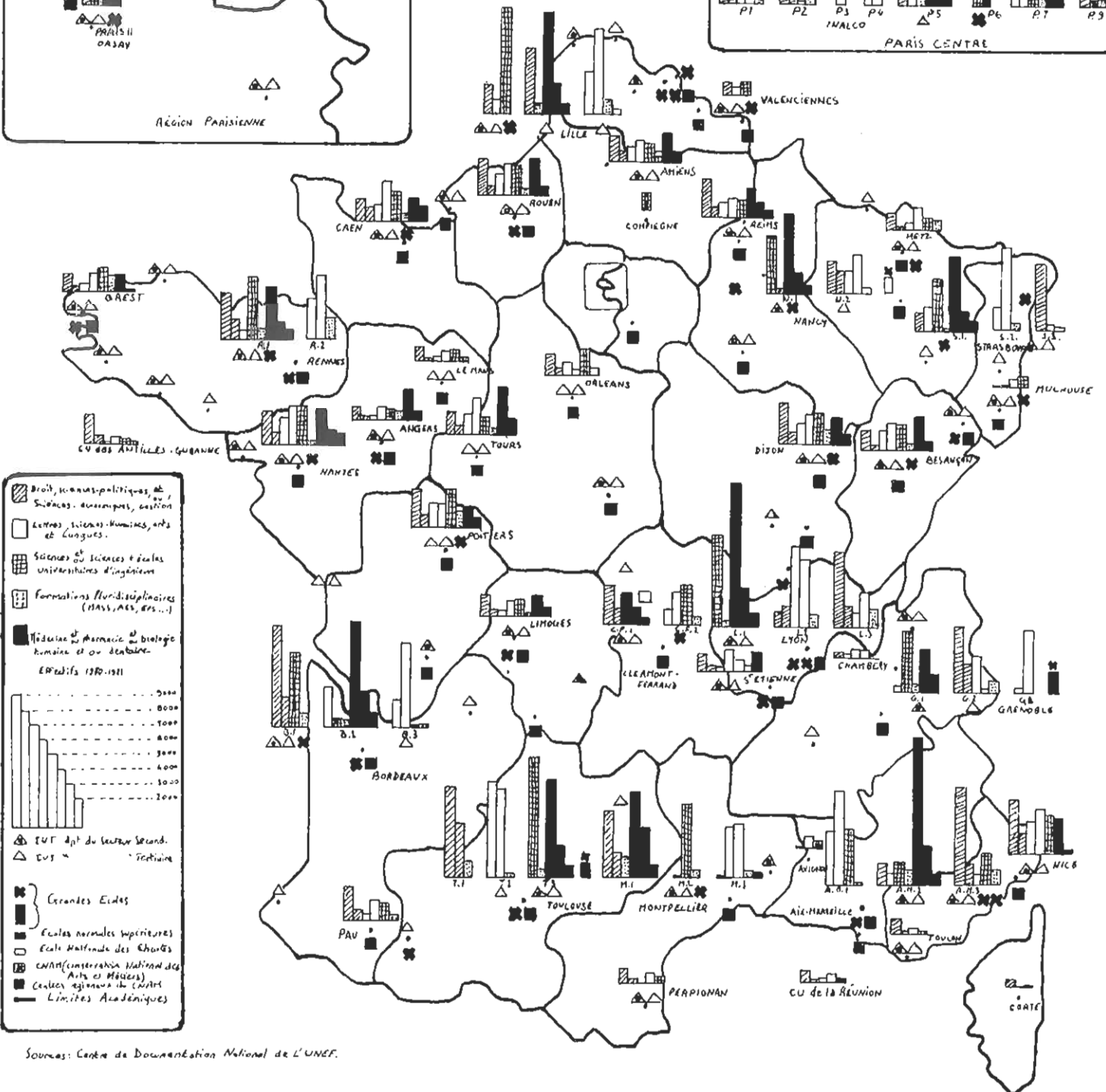
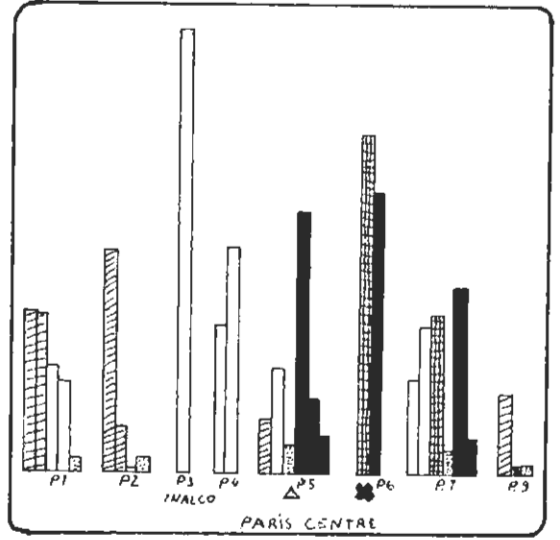
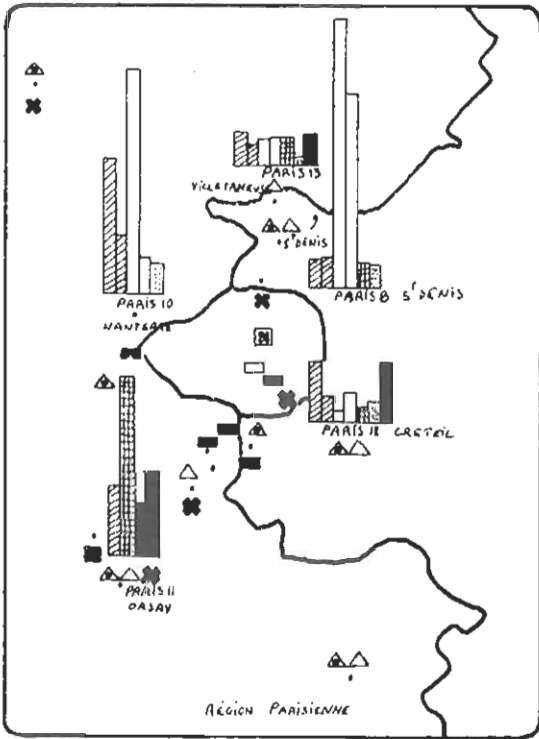
- le centre national de documentation de l'UNEF ;
- Manu, Pascal pour les photos ;
- Les AGE de Limoges, de Rennes et de Poitiers pour leur travail de recherche ;
- le secteur presse de l'UNEF ;
- tous les syndiqués qui, par enthousiasme et par esprit de solidarité ont participé à la rédaction et à la diffusion de ce guide.

Le Comité de Rédaction.

Xavier AKNINE,
Président de l'UNEF,
Etudiant en 6^e année de Médecine,
à Paris VI Pitié.

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

« La France est divisée en 27 académies, circonscriptions administratives couvrant plusieurs départements. Dans chaque académie, il y a une ou plusieurs universités. Il y a un CROUS par académie.



Sources: Centre de Documentation National de L'UNEF.

Devenir étudiant, ce n'est pas rien ; c'est un peu une vie nouvelle qui commence, une nouvelle façon d'organiser son temps, sa vie. Mais, pour devenir étudiant, il ne suffit pas d'avoir son bac, il faut s'inscrire à l'université, s'y installer. Le moins qu'on puisse dire, c'est que tout n'est pas toujours simple.

Il y a trois étapes à passer : l'inscription administrative, l'inscription pédagogique, l'installation (un logement, une bourse, un emploi).

En 86, 2001 bacheliers parisiens inscrits avec l'UNEF !

Fin juin les universités parisiennes ouvrent leurs inscriptions. Dès les tous premiers jours et avant même la fin des oraux de rattrapage du bac, des filières sont complètes, des centaines d'étudiants se voient refuser leurs inscriptions.

L'UNEF organise des délégations auprès des présidents d'universités pour exiger l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix. Des dossiers supplémentaires sont obtenus.

4 juillet : l'UNEF est reçue par le rectorat de Paris. Celui-ci se retranche derrière l'autonomie des universités.

Du 5 au 20 juillet : l'UNEF fait signer une pétition dans toutes les facultés de la région Ile-de-France. Pendant ce temps, le nombre de bacheliers refusés s'accroît, atteignant plusieurs milliers.

21 juillet : Rassemblement devant le rectorat de Paris. La délégation de l'UNEF obtient du rectorat l'assurance de tout faire pour inscrire tout le monde (mais ce ne sont que de bonnes paroles !).

Réunis dans un amphithéâtre de la Sorbonne pour le compte rendu de la délégation, les bacheliers ne se satisfont pas des réponses du rectorat. La poursuite de l'action est décidée.

22-23-24 juillet : les bacheliers tiennent un piquet d'inscription devant le rectorat pour obtenir l'élargissement des capacités d'accueil, popularisant leur lutte dans la capitale.

24 juillet : l'action s'amplifie, l'UNEF organise un T.D. sauvage sur la chaussée devant le rectorat.

Une délégation est à nouveau reçue. Cette fois le rectorat craque ! Il accepte d'inscrire tous les bacheliers en attente d'affectation qui dépendent de son secteur (lettres, langues, art, communication, SNV...).

Ainsi, un mois de lutte déterminée de l'UNEF et des bacheliers non inscrits auront permis à près de 2 000 d'entre eux de pouvoir suivre la formation supérieure de leur choix.

L'inscription administrative

C'est elle qui te donne le statut d'étudiant. Dès que tu as ton bac en poche, tu viens dans l'Université où tu as choisi de poursuivre tes études, chercher un dossier. (Certaines Universités l'envoient par la poste !). Avec ton dossier, on te donne un rendez-vous pour venir rendre ce dossier. Cela se fait dès que tu as les résultats du bac. (Sur Paris, viennent s'ajouter les problèmes de places disponibles dans chaque Université).

Une fois le dossier rempli, tu te présentes au lieu, heure et jour de ton rendez-vous pour le rendre. C'est ce qu'on appelle les « chaînes d'accueils ». Là se trouvent des personnels administratifs qui vont vérifier ton dossier. Celui-ci doit être complet. A la fin de cette chaîne, tu règles les droits d'inscription et tu es en possession de ta carte d'étudiant qui est aussi ta carte de CROUS. (Voir lexicque)

L'inscription pédagogique

Elle a pour but de t'inscrire dans les U.V. ; les options de la filière et les T.D. de ta formation. Celle-ci se fait au secrétariat de ton UER.

Attention, veille à ce que les horaires de tes U.V., options et T.D. soient compatibles.



S'INSCRIRE

Frais d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés chaque année par le Ministère. Cette année encore, la faiblesse du budget de l'enseignement supérieur annonce une hausse des frais et la dégradation des conditions d'enseignement.

Les frais d'inscription comprennent :

- les droits : 450 + ?
- la cotisation à la Sécurité Sociale Etudiante : 640
- la mutuelle : 330 à 1070,
- des frais divers (bibliothèque...).

Le total probable de cette année se situera entre 2000 et 3000 F. Certes, cela est scandaleux, l'UNEF et toutes ses associations se battent contre cette hausse constante des frais d'inscription.

Le blocage des droits est aujourd'hui nécessaire pour aller vers la

gratuité des études (principe inscrit dans la Constitution et réaffirmé par les Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur à Paris VIII-St-Denis les 27-28-29 mars 87), et le réinvestissement de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

Le principe de deux cotisations différentes pour la MNEF, est contraire à l'esprit de la mutuelle, créée à l'initiative de l'UNEF en 1948. Aujourd'hui, l'absence d'élections démocratiques aux élections locales, et à la direction nationale (dirigée par l'Unef-ID) fait que les étudiants la considèrent comme une organisation privée, s'en désintéressent et paient le prix fort. Tu dois cependant prendre une mutuelle car tomber malade en cours d'année, sans être couvert peut coûter des milliers ou des dizaines de milliers de francs.

L'UNEF demande le rétablissement de la cotisation unique et l'organisation d'élections démocratiques à la MNEF (voir dossier mutuelle page 26).

Attention aux droits sauvages !

Exonération des droits d'inscription

● Si tu es boursier, tu ne paies pas de droits d'inscription, ni de sécurité sociale étudiante. Il faut fournir un justificatif provisoire de bourse.

● Si tu es en instance de bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-toi rembourser auprès de l'administration de ton UER.

● Si tu n'es pas boursier, mais que tu te trouves dans une situation difficile, tu peux être **exonéré** ou **remboursé en application d'un arrêté de 1984** qui autorise l'université à exonérer 10 % des étudiants inscrits non boursiers.

Il te faut faire une demande d'exonération des droits d'inscription.

Lors de l'inscription, les étudiants de l'UNEF t'ont remis ou te remettront ce formulaire s'il est difficile de se le faire remettre par l'administration (qui redoute ce « trou » dans son budget pénurie). Pour le remplir, sers-toi du barème de demande de bourse (page 19). Dans certaines facs, nous avons obtenu que ce formulaire soit introduit dans les pochettes d'inscription.

Dans tous les cas, prends contact avec l'UNEF et ses élus, c'est un secours précieux.

Les universités de certaines UER exigent des droits supplémentaires :

— inscription dans certaines UV ;

— « rattrapages » : supplément pour les examens... ;

— droits supérieurs à ceux fixés par le Ministère, etc.

Cela est illégal : des recours sont possibles devant le Tribunal administratif.

Dans tous les cas, les élus et les associations UNEF mèneront avec vous, la lutte contre les droits sauvages.

une sélection sur dossier, sur examen d'entrée, une mention au bac.

Il y a donc nécessité et urgence pour tous les bacheliers d'une même filière de se rassembler afin d'exiger que chacun **puisse s'inscrire dans l'université et la filière de son choix**. A l'accueil comme durant l'année, les élus et les associations de l'UNEF sont présents pour t'aider.

Pour chaque démarche, prends contact avec eux : exonération par exemple.

A Paris, Monory joue du Ravel

Mais l'UNEF joue du 36.15 !

Le ministre de l'Education nationale met en place, « à titre indicatif » pour cette année, un système de préinscription par Minitel auprès des universités, appelé RAVEL.

Plus qu'une possibilité pour les étudiants de choisir leur université, c'est un moyen supplémentaire pour les universités pour « choisir » leurs étudiants.

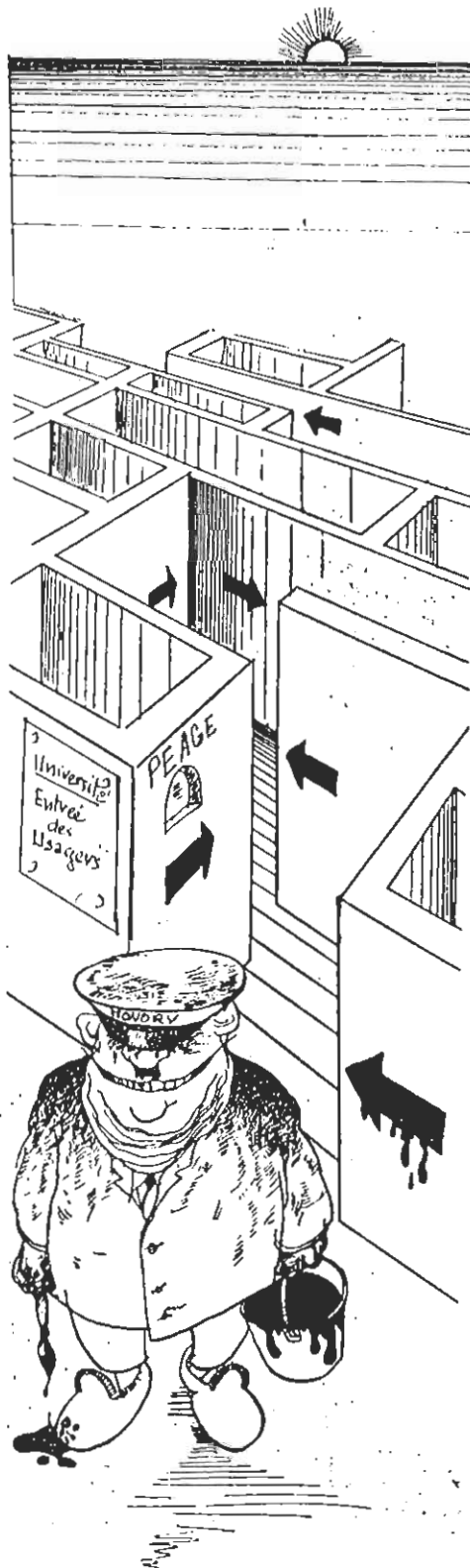
Le but poursuivi par Monory, dit-il, est d'éviter le regroupement et les queues.

30 000 nouveaux bacheliers sont prévus cette année et seulement 2 000 places nouvelles.

C'est ainsi qu'à Paris VI le président d'université, s'inspirant de RAVEL, organise **l'ensemble des inscriptions par Minitel**, les étudiants formuleront leur demande et recevront une réponse positive ou négative de la même manière, le dossier suivra ou ne suivra pas.

Dans *Le Monde* du 21 mai 1987, le président explique qu'il pourra ainsi éviter les bacs A et B et choisir parmi les mentions.

L'UNEF, elle, met en place un service SOS-Inscriptions par Minitel sur 36.15 code UNEF. Tous les jours, les places disponibles sur Paris sont affichées.



Double inscription

Que faut-il payer en cas de double inscription ?

Dans le cas où tu es inscrit dans deux formations différentes en même temps, tu paies uniquement les frais d'inscription de ta seconde formation (450 F).

Les capacités d'accueil

Théoriquement, d'après la loi Savary (loi restant valable après le retrait de la loi Devaquet), le bac est le premier diplôme universitaire, il permet l'accès à n'importe quelle filière de premier cycle universitaire.

Mais dans les faits, la réalité est tout autre puisque les Universités fixent elles-mêmes leurs propres capacités d'accueil de bacheliers dans chaque filière. C'est un principe que le projet Devaquet voulait légaliser et que les étudiants ont massivement repoussé.

Cette autolimitation des capacités d'accueil par la fac se traduit par

PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT

Carte d'identité 10 jours Timbre fiscal à 115 F - 2 photos - Livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance	Commissariat de police du domicile ou mairie du domicile Paris : mairie exclusivement	
Carte d'électeur (envoi temps utile)	Mairie du domicile (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante)	- Pièce d'identité - Justificatif de domicile
Passeport (10 jours)	Commissariat de police du domicile Paris : mairie	- Quittance - Carte d'identité ou pièce servant à l'obtenir - Timbre fiscal 335 F - 2 photos
Extrait ou copie de l'acte de naissance (48 heures)	Mairie ou a été dressé l'acte	Enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse
Déclaration d'accouchement	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	- Livret de famille - Certificat de la main du docteur
Extrait, copie de l'acte de mariage (48 heures)	Mairie du lieu de mariage	- Enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse
Concubinage	Mairie	- Déclaration sur l'honneur - Production d'attestation ou de documents divers - Témoignage (2 témoins)
Fiche d'état civil (et de nationalité française) (immédiat)	Une mairie quelconque	- Livret de famille ou - Extrait d'acte de naissance avec filiation ou - Carte d'identité
Certificat de nationalité française (8 jours)	Grefe du tribunal de grande instance	- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
Extrait du casier judiciaire (8 jours)	Casier judiciaire central 107, rue de Landreau, 44079 Nantes Cedex	- Photocopie - Enveloppe avec nom et adresse
Certificat de travail	Employeur	
Carte du CROUS (immédiat)	Plus de cartes de CROUS	La carte de l'étudiant en tient lieu.
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscription à la fac En cas de perte, s'adresser au secrétariat de l'université	- 2 photos et 1 pièce d'identité - Original du bac
Certificat d'examen	Secrétariat de l'université	
Photocopie du bac	Mairie	- Original du bac - Carte d'identité
Duplicata du bac	Service des examens de l'académie	
Carte de séjour	Préfecture	- Attestation d'inscription à la fac - attestation de logement - extraits de compte bancaire justifiant des revenus de 1600 F/mois ou personne se portant caution - inscription à la sécurité sociale étudiante

POUR TOUT PROBLÈME, CONTACTE L'U.N.E.F.

Première inscription dans une université française

Les étrangers souhaitant une première inscription en premier cycle en France doivent suivre une longue démarche appelée demande d'inscription préalable. Un dossier doit être retiré avant le 15 janvier de l'année précédant l'inscription auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine (éventuellement par correspondance). Ce dossier doit être retourné avant le 1^{er} février avec choix de deux universités. Par la suite, la procédure suit son cours selon le déroulement suivant.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Calendrier des démarches à effectuer

Entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

Avant le 1^{er} février : remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

Avant le 1^{er} mars : à la date de convocation (formulaire E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

Avant le 15 mars : le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

Avant le 15 mai : la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.

Avant le 10 juillet : en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au ministère de l'Éducation nationale, 75732 Paris Cedex 15, en vue d'une autre affectation.

Avant le 15 septembre : le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

N.B. : pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure, auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la « régionalisation ».

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

Sont dispensés de cette procédure les étudiants candidats à un 2^e ou 3^e cycle et les titulaires d'un bac français.

L'examen de français

Il a pour but d'évaluer la capacité de l'étudiant à suivre les cours, et est organisé vers le mois de février. Il peut aboutir à un refus d'inscription ou à une inscription sous réserve que l'étudiant suive des cours de soutien en français.

L'examen comporte une épreuve « technique » selon les études choisies : lettres, sciences, droit-économie...

Sont dispensés de cet examen les titulaires d'un diplôme équivalent au bac dont la majeure partie des épreuves se déroule en français, les boursiers du gouvernement français et les étudiants venus dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

Dans certaines universités, l'UNEF a obtenu que soit organisée une seconde session d'examens, vers le mois de septembre.

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un triptique remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et tamponné lors de l'entrée en France).

Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit dans les trois mois suivant son entrée en France prouver à la préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1 600 F par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourse, relevés de compte bancaire... La préfecture doit tenir compte des facilités telles que l'hébergement assuré chez un parent...

Conditions de travail

Bien des étudiants étrangers ont besoin de travailler pour financer leurs études. Mais ce n'est pas chose facile, la circulaire Massot (octobre 1984) venant aggraver la réglementation déjà draconienne. Les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler au cours de leur première année de séjour en France à titre d'étudiants, « puisqu'ils ont dû prouver qu'ils avaient les ressources nécessaires pour obtenir leur carte de séjour », par la suite, il est possible d'obtenir une « autorisation de travail temporaire » auprès de la direction départementale du travail, valable au maximum 6 mois mais renouvelable. L'intéressé devra fournir à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

- une carte de séjour ;
- un engagement de travail précisant la profession, le salaire et les conditions de travail (toujours très difficile à obtenir) ;
- une demande de l'intéressé justifiant sa demande ;
- la carte d'étudiant.

Cette autorisation peut également être délivrée sous certaines conditions au conjoint de l'étudiant.

Il est également possible d'obtenir une autorisation de travailler pendant les vacances universitaires (maximum 3 mois).

Bourses

Les étrangers peuvent solliciter une bourse du gouvernement français auprès du ministère des Relations extérieures. Les étrangers dont les parents résident depuis plus de deux ans en France ont droit à une bourse dans les mêmes conditions que les étudiants français. (Voir chapitre bourses, page 18.)

Le logement en cité universitaire

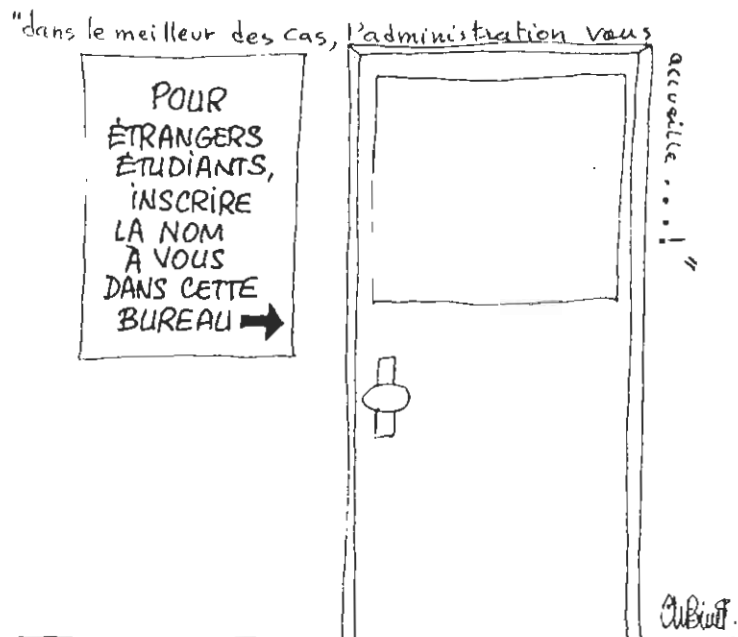
Vu les difficultés de logement qu'affrontent les étudiants, ils sollicitent de plus en plus de chambres en cité universitaire. L'UNEF, avec la Fédération des Résidents Universitaires de France (FRUF) n'a cessé de se battre pour que le logement ne soit plus un handicap pour le bon déroulement des études.

Pour obtenir une chambre universitaire, l'étudiant doit solliciter un dossier auprès du CROUS au courant du mois de janvier, dossier comprenant :

- prise en charge ;
- attestation de bourse ;
- dernier diplôme ;
- caution solidaire de l'ambassade.

L'âge limite est de 35 ans, le dossier doit être retourné au CROUS avant le 31 mars.

(Voir dossier FRUF et chapitre logement, pages 16 et 17.)



La Sécurité sociale étudiante

L'inscription au régime de sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants étrangers et couvre leurs conjoints et enfants à charge.

Comme pour les étudiants français, les mutuelles assurent le service des prestations.

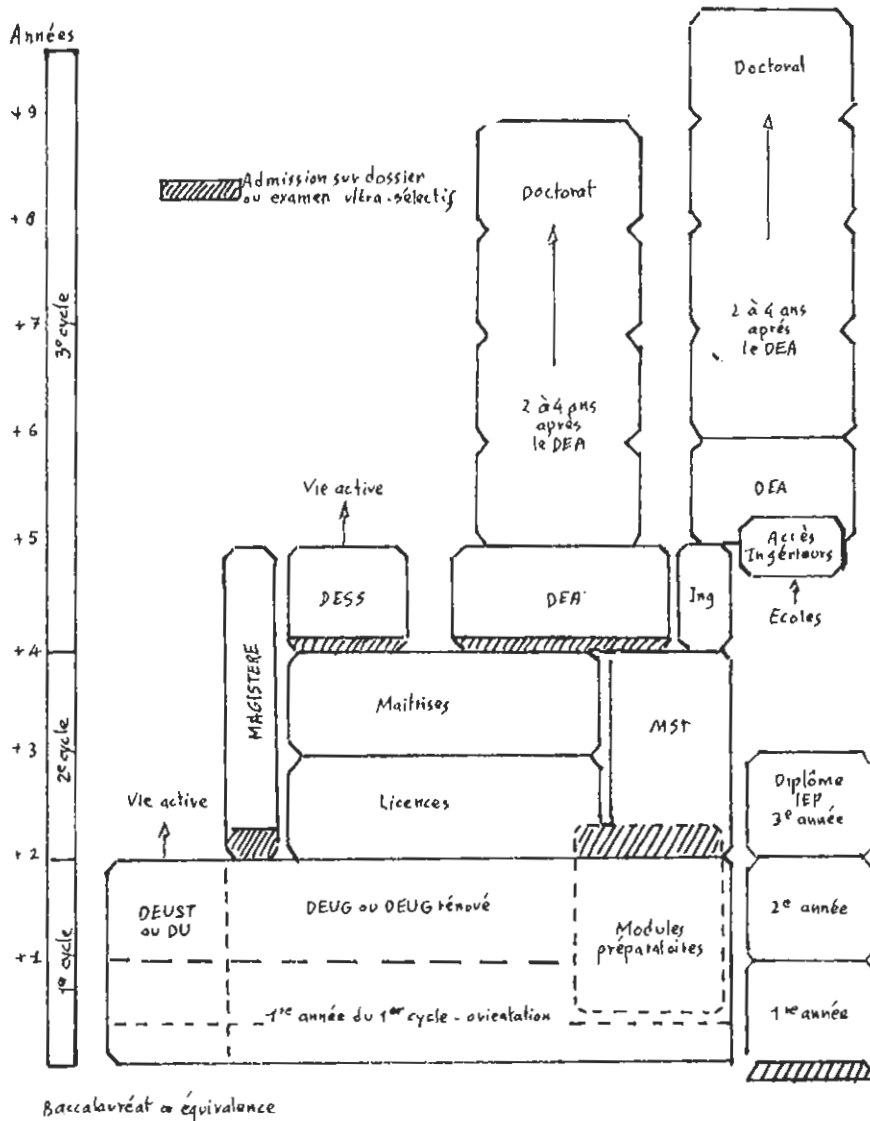
Conditions à remplir pour l'inscription :

1. être originaire d'un pays ayant signé une convention avec la France ;
2. conditions d'inscriptions dans un établissement supérieur et de succès aux examens égales à celles des étudiants français ;
3. l'âge maximum est fixé à 30 ans, 35 ans pour les étudiants en 3^e cycle ;
4. pour les boursiers du gouvernement français, avoir une allocation mensuelle de ce gouvernement ou d'un autre sur la base d'un accord.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, il faut contracter une assurance privée.

Quelle que soit la formation que tu as choisie, il te faut dès le début de l'année te renseigner sur les détails du cursus que tu vas suivre, notamment en allant à la CIO de ton UER ou de ta fac.

LES FORMATIONS DE DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION, LETTRES ET ARTS, SCIENCES HUMAINES SCIENCES ET D'INGENIEUR DANS LES UNIVERSITES



Source : DES-910 85/86
ministère de l'éducation nationale.

La loi Barzach :

Elle supprime « l'internat pour tous », remplaçant la notion de choix entre différentes filières d'internat (troisième cycle des études médicales), (médecine générale, spécialistes recherche, santé publique) par la notion de sélection d'une élite, les spécialistes, cela en introduisant deux personnes morales dans le texte de loi : « interne » est remplacé par « interne et résident », les seconds ne bénéficiant pas des garanties de salaires, de formation et de responsabilités diagnostiques et thérapeutiques des premiers. Cela tend à dévaloriser la formation et la fonction des médecins généralistes.

Pour l'UNEF, cette loi va en sens inverse des besoins de la population en généralistes bien formés et de ceux des étudiants en médecine dont 60 % seront généralistes.

Résident : troisième cycle de médecine générale,

Interne : troisième cycle de spécialité.

Ce guide n'a pas pour objet de t'aider à choisir une formation, un métier, mais de t'informer sur le fonctionnement de l'enseignement, de l'université, ce que l'on peut y trouver et les difficultés auxquelles, tous, nous pouvons nous heurter un jour ou l'autre.

L'UNEF organise le rassemblement des étudiants pour mieux répondre aux difficultés, pour faire du neuf à l'université. Refuser la sélection arbitraire, le manque de profs et de locaux, exiger du ministre des moyens supplémentaires, cela veut dire se rassembler pour mieux étudier dans chaque amphithéâtre. A l'UNEF nous appelons cela « le syndicalisme au cœur des études ».

LES FORMATIONS

Les formations professionnelles :

Médecine : les choses paraissent simples, une fois le concours passé (il est très sélectif et nous te conseillons de contacter l'association UNEF de ton CHU pour faire partie d'un groupe de travail... Si tu ne veux pas payer des milliers de francs pour bénéficier d'un cours « privé », officines qui prétendent pallier plus ou moins bien aux insuffisances de la fac). Tu vas aller en P2, D1, D2, D3, D4 pour présenter ensuite l'internat de spécialité ou bien suivre un résidanat de deux ans pour devenir généraliste. Du moins, c'est la situation depuis que Barzach a fait voter son projet de loi le 10 juin 1987, malgré la grève des étudiants en médecine.

Attention, le concours de l'internat se prépare très tôt : dès la cinquième année. Dentaire, pharmacie conduisent également directement aux professions de santé.

Les IUT :

Formations en deux ans, professionnalisées, ils délivrent des DUT, l'admission se fait sur dossier.

Après le DEUG, tu peux être admis en IUT : il faut faire la demande, la formation dure alors un an (en « année spéciale »).

Les titulaires des DUT ont, par contre, du mal à s'inscrire en licence, l'équivalence DUT-DEUG n'est pas automatique et dépend du bon plaisir du directeur d'UER : être nombreux n'est pas inutile...

LES FORMATIONS

Les formations de Droit, Sciences Economiques, Gestion Lettres et Arts, Sciences Humaines, Sciences et d'Ingénieurs offrent, elles, des cursus très variés. Très tôt, dès la première année, tu dois réfléchir aux possibilités.

La CIO t'informera sur les formations assurées par ta fac et leurs débouchés.

Bien informer, c'est éviter de se réorienter après coup et de perdre une ou plusieurs années.

Les IEP :

Donnant un enseignement complet (droit, éco, aspects sociaux et internationaux) ils donnent accès à tous les concours de rang A de la fonction publique. Formations sélectives, les IEP fixent des droits d'inscription très élevés.

Toutes les formations littéraires, Droit, Sciences, Sciences économiques, Sciences Humaines sont confrontées au même problème : L'INSUFFISANCE DES MOYENS. Il est très difficile de se former dans ces conditions. Les conditions d'études, comme les diplômes délivrés sont très dégradés.

Il importe donc de ne pas s'engager dans n'importe quelle filière au hasard, d'où le rôle des conseillers d'orientation de la CIO.

Il existe des MST (Maîtrise de sciences et techniques).



MIAGE (Mathématiques et informatique appliquée à la gestion des entreprises) ou Magistères qui semblent répondre aux besoins de formation.

Cependant, les possibilités qu'elles offrent sont réellement limitées à quelques centaines d'étudiants en France.

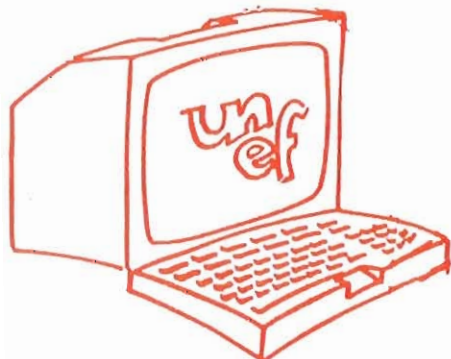
Cela constitue une élite vraiment très réduite. Entraînant l'échec et l'abandon de beaucoup, les formations universitaires sont donc en quelque sorte une « jungle » dans laquelle l'individualisme ne pardonne pas.

Ta participation à l'association UNEF t'évitera aussi bien des errances.

Outre que l'on n'y dissocie pas les problèmes de budget et de sélection arbitraire par les capacités d'accueil, (souvent quand il manque trois chaises, l'administration a tendance à supprimer trois places plutôt que d'acheter le matériel nécessaire) des questions de formation.

Tu y trouveras des étudiants déterminés à réussir et conscients du fait que l'union fait la force.

36-15 **UNEF**



INSCRIPTIONS

Logement

Information

Après avoir réglé les questions de l'inscription, te voilà prêt à affronter la rentrée. Elle se passe différemment selon les universités, mais on ne peut pas dire que ce soit toujours la joie.

La rentrée : c'est une période décisive pour beaucoup. Des conditions dans lesquelles elle s'effectue dépend en grande partie toute l'année universitaire. Alors vraiment, si nous avons un conseil à te donner, c'est de la préparer, de bien la préparer.

Cela ne s'adresse d'ailleurs pas qu'aux nouveaux étudiants, même si on a déjà plus d'expérience lorsqu'on est en deuxième, troisième ou quatrième année.

PRENDRE CONTACT AVEC LA FAC

L'amphi d'accueil

Toutes les universités n'organisent pas la rentrée de la même façon, cela dit, pour l'essentiel, tout commence par un amphi d'accueil qui rassemble les étudiants de l'année, les enseignants et où sont expliqués les différents problèmes, le contenu de la formation, les examens, les TD, l'emploi du temps... Souvent ils sont organisés avant les inscriptions pédagogiques.

Oui mais : dans trop d'UER cela se fait sans la présence des étudiants des années supérieures et beaucoup de questions ne sont pas abordées... dommage !

Oui mais : dans trop d'UER ces amphis d'accueil se déroulent quinze jours, un mois même, avant le début des cours mettant ainsi un grand nombre d'étudiants dans l'impossibilité d'y assister.

Enfin, ces amphis durent 1 h 30 à 2 heures et on est loin de pouvoir aborder tous les problèmes comme il le faudrait.

C'est pour remédier un peu à ces inconvénients que les élus « Solidarité Etudiante » de l'UNEF organisent des réunions d'accueil et d'information.

Les travaux dirigés

Ce sont des séances de travail qui se déroulent (normalement) par petits groupes (20 à 25 étudiants) qui ont pour but, non pas d'aborder d'autres enseignements, mais d'approfondir ce qui se fait lors des cours magistraux, pour les matières les plus importantes.

Les TD commencent en règle générale trois semaines à un mois après le début des cours.

Souvent les premiers TD suscitent une grande surprise : surtout lorsqu'on se retrouve à 50 ou 60 dans une salle de 25 où tout travail approfondi devient impossible.

La rentrée proprement dite

C'est le début des cours. Sans plus d'information, de discussion, on commence l'année, les cours défilent et on essaie tant bien que mal de s'y retrouver.

Entre deux cours, on essaie de trouver le restau U et on essaie d'y manger après une demi-heure à une heure d'attente.

Les amphis sont surchargés. Dans beaucoup d'UER on est obligé de s'asseoir sur les escaliers. C'est la période où les cours n'ont pas lieu...

Pour la plupart des enseignements on ne voit pas trop ou cela même. Souvent, on se retrouve dans des amphis de 200 à 1 000 étudiants sans connaître personne. S'en sortir seul ce n'est vraiment pas évident. Alors si tu veux un conseil : participe aux réunions d'information qu'organisent les élus « Solidarité Etudiante », adhère à l'association de ton UER (cela te permet de connaître d'autres étudiants de ton amphi et de recevoir régulièrement une série d'informations utiles par courrier).

LA RENTRÉE

L'UNEF pour du neuf

Dès le début de l'année, une nécessité : étudier pour réussir ses examens, se former, se préparer à un métier qualifié.

Nous ne pouvons pas nous permettre de subir :

- les amphis surchargés ;
- les TD manquants ou supprimés ;
- le manque de livres dans les bibliothèques universitaires ;
- en cours d'année, les UV qui deviennent bloquantes quinze jours avant les examens ;
- les zéros collectifs pour manque de chaises en année supérieure ;
- l'augmentation des loyers en cité U ;
- la dégradation des restaurants universitaires...

POUR ÉTUDIER, LES LUTTES PORTENT BONHEUR !

Nous ne sommes pas là pour devenir chômeur sans diplômes !

Avec l'association UNEF, nous voulons faire du neuf dans l'UFR, du neuf dans les universités.

Constituer son emploi du temps

Pour constituer son emploi du temps il faut avoir choisi des matières optionnelles, ses TD (ses TP lorsqu'il y en a). Le jeu consiste à tout faire rentrer sans que des cours chevauchent sur des TD (et réciproquement). Attention à quelques problèmes : le chevauchement de matières optionnelles et de matières obligatoires ; bien choisir ses groupes de TD en fonction des matières optionnelles ; si tu es salarié attention surtout aux matières optionnelles (pour les TD tu peux en être dispensé).

Ce tableau de la rentrée n'est pas fait pour te décourager. Au contraire. Malgré toutes ces difficultés, il faut t'accrocher : **les deux premiers mois sont déterminants.**

Cela dit, rien ne nous oblige à subir ces conditions-là. La fac est faite pour les étudiants. A nous d'organiser notre vie comme nous l'entendons.

Souvent, lors de la rentrée, les associations UNEF organisent des initiatives pour obtenir le dédoublement d'un amphi surchargé ; la création de nouveaux groupes de TD... Lorsque c'est le cas participe à ces initiatives, décide-les avec les étudiants autour de toi : c'est ton année universitaire qui est en jeu.

Nous sommes à l'université pour nous former à un métier, pour obtenir une réelle qualification. Cela passe par un enseignement de qualité, par des moyens suffisants pour étudier.

Tout cela passe également par la réussite aux examens. C'est ce qui nous permet d'obtenir un diplôme avec lequel nous pourrions faire valoir la formation que nous avons suivie.

Trop souvent, les examens c'est le hasard, trop souvent c'est l'hécatombe.

Cette année, il faut que ce soit différent. Voici quelques renseignements, quelques conseils et quelques propositions pour changer cette situation.

COMMENT SONT-ILS ORGANISÉS ?

Admissibilité/Admission

Les examens se déroulent par matière. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir la moyenne sur l'ensemble des enseignements.

En règle générale, il y a deux séries d'épreuves : les épreuves écrites qui se déroulent les premières (qui sont les matières principales) et les épreuves orales. Pour pouvoir passer l'oral, il faut la moyenne à l'écrit. C'est ce qu'on appelle le système Admissibilité/Admission.

Quel que soit le mode des examens (U.V. ou moyenne), le contrôle des connaissances dans chaque matière (qui permet d'attribuer une note) se fait de deux manières :

- **par le contrôle continu** : c'est le contrôle qui se fait tout au long de l'année sous forme de travaux personnels, des partiels, du travail réalisé dans les T.D. Souvent, la note de contrôle continu tient compte de la présence en cours.

Attention : tous les étudiants qui ne sont pas dispensés de contrôle continu sont obligés d'aller à tous les T.D., sinon ils ne peuvent pas se présenter aux examens.

D'une façon générale, la note de contrôle continu est très importante. Il faut donc essayer de faire un travail suivi tout au long de l'année. Cela rend les choses beaucoup plus simples. Dans chaque matière, la note du contrôle continu s'ajoute à celle de l'examen terminal.

- **par l'examen terminal** : il a lieu à la fin de l'année (comme le bac). Pour certaines matières enseignées uniquement au 1^{er} semestre, l'examen terminal peut être organisé à la fin du 1^{er} semestre (c'est plutôt mieux car cela fait moins de matières en mai/juin).

Quelques informations

Voici quelques informations pratiques :

Les transferts : Il faut demander le transfert de son dossier universitaire au président de l'université d'origine.

— dès la proclamation des résultats si tu es admis à la session de juin,

— avant la mi-octobre dans les autres cas.

En attendant le transfert, une inscription conditionnelle doit être prise en compte dans l'université d'accueil.

Les équivalences : il faut en faire la demande au secrétariat de ton université.

Ton dossier sera, en principe, examiné par une commission composée d'enseignants selon l'U.E.R. choisie.

Les dérogations : en principe on a trois ans pour obtenir un DEUG. Pour passer une 4^e année en DEUG (soit tripler une année, soit redoubler les deux ans) il faut faire une demande de dérogation au président de l'université en expliquant les causes, les motifs de la demande. Cette démarche doit se faire dès la fin de la session de septembre.

Les UV

Il s'agit d'enseignement qui sont évalués par matière indépendamment les unes des autres. Dans chaque matière, il faut avoir la moyenne. Dans ce cas, on a l'U.V. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir toutes les U.V. ou un peu moins. Les U.V.

que l'on n'obtient pas la première année, sont à repasser l'année suivante en plus des nouvelles. Pour obtenir le diplôme, il faut avoir toutes les U.V.

Principal inconvénient : les U.V. barrages. Certains enseignants se livrent à de véritables saccages. Certaines U.V. doivent être présentées jusqu'à 3 ou 4 années de suite. C'est inadmissible.

LES EXAMENS

Il arrive quelquefois que des irrégularités soient commises dans l'organisation et le déroulement des examens. Cela peut même aller jusqu'à des irrégularités dans la correction. Que pouvons-nous faire lorsque cela arrive ?

Commençons par le plus simple : des irrégularités qui concernent tout l'amphi (par exemple le sujet portait sur une partie du cours qui n'avait pas été vue). Dans ce cas, la meilleure réponse est sans aucun doute dans celle de tout l'amphi par l'intermédiaire des élus étudiants pour aller voir le prof en question. Quand la réponse ne suffit pas, il existe alors d'autres formes (pétitions, délégations, rencontre avec d'autres profs...). En dernier ressort (mais c'est rare) il reste le tribunal administratif.

Il peut arriver qu'une note à un devoir soulève des protestations. Dans ce cas, il faut d'abord demander à revoir sa copie et essayer de trouver un accord avec le prof. (Le différend peut être dû à une chose futile.) Si cela ne suffit pas, tu peux demander une double correction auprès d'un autre enseignant de ton année. Si cela ne suffit toujours pas, il reste le recours au tribunal administratif mais qui en général est très long (de un à deux ans, voire plus).

D'une façon générale, les problèmes les plus fréquents sont ce que nous appelons les « saccages » : la moitié ou les trois quarts de l'amphi de première année ou de licence n'ont pas la moyenne, voire un zéro.

Certains enseignants remettent en cause le « niveau des étudiants », d'autres se retranchent derrière la mauvaise qualité de l'enseignement, d'autres encore avouent qu'il s'agit de sélectionner.

Nous pensons que ce n'est pas le nombre de recalés qui fait la valeur d'un diplôme, mais le contenu de la formation.

Il ne faut pas accepter cette situation sans rien dire. C'est parce qu'il n'y a pas assez de profs en 2^e année, pas assez de chaises et que l'administration ne veut pas y remédier que les étudiants sont saqués, redoublent, voire abandonnent leurs études.

Le rassemblement de l'amphi permet de trouver une solution : double-correction, « rattrapage » des notes, session supplémentaire...

Enfin, gagner, avant les examens, la présence d'étudiants dans les jurys d'examens pour assurer « au bon moment » la défense de nos intérêts, il faut que ce soit le thème d'une réunion de ton association durant le premier trimestre.

LA VIE DANS L'ASSOCIATION

L'assoc U.N.E.F.

C'est un regroupement d'étudiants qui étudient dans une même formation, dans un même U.E.R. C'est une structure qui permet d'être organisé tous les jours de l'année, dans notre amphi pour s'informer, pour lutter et gagner, pour s'entraider.

Durant le mouvement de novembre-décembre 1986, nous étions également organisés par comités de vigilance, d'U.F.R. afin d'être mieux informés, d'être prêts à agir. L'assoc U.N.E.F., c'est cela, mais à long terme, toute l'année, au quotidien. Tout cela permet de gagner sur nos conditions d'études dans notre U.E.R. Car en effet, S'UNIR POUR GAGNER un dédoublement de cours, quand ils sont surchargés, ce n'est possible que si nous sommes organisés pour créer le rapport



de force pour changer la situation. Ensemble, nous décidons d'agir, de lutter pour améliorer nos cours, nos T.D., la tenue de nos examens, et notre vie d'étudiant pour réussir. C'est égale-

ment un outil qui nous permet de nous entraider toute l'année sur notre formation, sur nos révisions et sur nos loisirs. Ensemble, nous organisons des groupes de travail, de

révisions, des échanges avec des universités étrangères, des polycopis de cours pour permettre de réussir nos études. L'assoc U.N.E.F. n'est pas coupée des autres étudiants puisque dans chaque formation, dans chaque U.E.R., il existe une assoc. C'est ce qui permet de nous organiser avec les autres assoc, tous ensemble pour gagner l'amélioration de nos études. L'assoc, c'est le moyen efficace pour DÉBATTRE ET AGIR ENSEMBLE sur nos revendications et sur notre vie d'étudiant.

Les COOP U.N.E.F.

Les coops sont mises en place et gérées par les étudiants (l'U.N.E.F. en est d'ailleurs le plus souvent à l'origine). Tu peux y trouver, suivant la fac dans laquelle tu t'inscris, des photocopieurs, des polycopiés, de la papeterie, des boissons et de la confiserie, des achats groupés de livres neufs ou d'occasion (bourse aux livres). Bref, tout ce qui t'est indispensable pour étudier dans de bonnes conditions. De plus, les étudiants qui s'en occupent sont toujours à ta disposition pour te renseigner et te conseiller. Dans certaines universités, tu peux trouver en plus de la COOP, des cafétérias U.N.E.F. (par exemple : Poitiers, Toulouse, Nancy ou Grenoble) qui sont à l'origine de diverses animations comme par exemple des expositions, des projections de films, des concours de cartes, etc. Ainsi, les COOPS ou les cafés tiennent une place importante dans la vie de ta fac.

Pourquoi les COOPS U.N.E.F.? Ces initiatives ont toutes le même but : l'entraide étudiante. En effet, le

but de ces COOPS étant d'aider les étudiants et non de les « arranger », ces services sont d'un prix avantageux. Ainsi, les étudiants qui s'occupent de ces services, dans un but non lucratif, luttent contre les prix de plus en plus élevés et la baisse du pouvoir d'achat des étudiants. La marge bénéficiaire permet aux COOPS U.N.E.F. d'acquérir une autonomie propre et d'investir dans de nouveaux services comme par exemple un service culturel ou l'achat de nouveaux produits.

Toi qui t'intéresses à la vie de ta fac, rejoins-nous, aide-nous à développer ces services dont les étudiants ont tant besoins. Tu seras le bienvenu. (cf. « Où trouver l'U.N.E.F. » page 37).

Prenons par exemple les photocopies : tout au long de l'année, tu vas avoir besoin de photocopies (cours, documents,...) et au lieu de courir partout pour trouver un photocopieur en état de marche chez un commerçant proche de la fac, PASSE PLUTÔT A LA COOP DE L'U.N.E.F. !

DE MAI 86 AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

L'automne 86 restera dans les annales par l'ampleur et la détermination des millions de jeunes qui ont lutté pour défendre leur avenir.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce vaste mouvement. Certaines pour en montrer les tenants et aboutissants d'autres pour en minimiser la portée.

Nous avons voulu ici revivre ce qui l'a précédé et ce qui a suivi.

Chronologie d'une victoire

FÉVRIER 86 : Luminy à Marseille : 3 000 étudiants en grève à l'appel de l'UNEF contre l'augmentation à 4 000 F des droits d'inscription.

30 AVRIL 86 : grève et manifestation à Aix-en-Provence, 1 000 étudiants dans la rue.

MAI-JUIN 86 : grèves et manifestations contre l'augmentation des droits d'inscription et le projet du GERUF (qui allait beaucoup plus loin que le projet Devaquet) à Limoges, Brest, Montpellier, Bordeaux, avec occupation des locaux, Saint-Etienne, Pau, Marseille.

Le 28 mai, à l'initiative de l'UNEF, ce seront 30 000 étudiants sur toute la France qui participeront à une journée nationale d'action pour la défense du droit aux études. A l'issue de ces mouvements, Devaquet décide de ne pas libérer les droits d'inscription.

JUILLET 86 : l'UNEF lutte contre les applications anticipées du projet Devaquet et fait inscrire 2 000 bacheliers supplémentaires dans les treize universités parisiennes.

20-25 OCTOBRE 86 : semaine nationale d'action de l'UNEF contre le budget peau de chagrin de l'enseignement supérieur en 1987 ; lancement d'une carte-pétition nationale pour exiger de l'Etat son réinvestissement financier dans la sécurité sociale étudiante. Plusieurs milliers de cartes signées.

23 OCTOBRE 86 : vote au Sénat du projet Devaquet. Quelques amendements le modifient mais ne remettent aucunement en cause le fond de l'orientation, bien au contraire

4 NOVEMBRE 86 : à l'appel de l'UNEF, plus d'un millier d'étudiants manifestent contre le projet à Limoges

5 NOVEMBRE 86 : la fac de sciences est en grève à Saint-Etienne.

6 NOVEMBRE 86 : 1 000 étudiants à Nancy descendent dans la rue.

13 NOVEMBRE 86 : nouvelle manifestation à Limoges : 1 500 étudiants.

LE MONDE 30/5/86

M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et des universités, vient de soumettre au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) un arrêté fixant les droits d'inscription dans les universités à 450 francs pour l'année 1986-1987, contre 330 francs cette année.

Cette décision coupe court aux rumeurs qui circulaient depuis quelques semaines sur une libéralisation totale des droits d'inscription souhaitée par certaines universités et conforme à l'esprit de la proposition de loi déposée par des parlementaires de la majorité (*le Monde* du 12 avril 1986). La crainte d'une flambée des droits d'inscription explique pour une bonne part les manifestations étudiantes qui se sont déroulées ces dernières semaines en province et constituait l'un des thèmes de mobilisation de la journée nationale d'action organisée le 28 mai par l'UNEF (...)

HUMANITÉ 23/7/86

PIQUET D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX BACHELIERS

Une centaine de bacheliers non inscrits se sont regroupés, à l'appel de la coordination de l'UNEF Ile-de-France, devant le rectorat de Paris, lundi, à 15 heures. L'UNEF protestait ainsi contre les modalités d'inscription qui rejettent hors de l'université des milliers de bacheliers. Une délégation de l'UNEF a été reçue par M. Gras, vice-chancelier du rectorat de Paris. Le rectorat a affirmé sa « bonne volonté » quant à l'inscription de tous les bacheliers sans « donner de réelles garanties ».

L'UNEF a donc décidé d'organiser un « piquet d'inscription » devant le rectorat : celui-ci s'est mis en place hier. Dans une déclaration, le syndicat « appelle tous les bacheliers non inscrits à prendre contact avec l'UNEF (42.81.33.11) et à renforcer le piquet d'inscription devant le rectorat, 47, rue des Ecoles, à Paris ».

17 NOVEMBRE 86 : l'UID (Unef-ID) met Villetaneuse en grève.

19 NOVEMBRE 86 : Nanterre et Paris VIII s'y joignent.

20 NOVEMBRE 86 : Tolbiac se met en grève. Manif, à l'appel de l'UNEF, de Censier au ministère (3 000 étudiants).

21 NOVEMBRE 86 : plusieurs facultés de province arrêtent les cours. Première coordination nationale à Jussieu.

5 000 étudiants de Paris VIII manifestent.

22 NOVEMBRE 86 : états généraux des étudiants de l'UID.

23 NOVEMBRE 86 : Manifestation de la FEN pour « l'avenir des jeunes ». Des milliers d'étudiants et l'UNEF s'y joignent.

24 AU 26 NOVEMBRE 86 : Toutes les universités françaises se mettent en grève.

27 NOVEMBRE 86 : 1 000 000 d'étudiants dans la rue dans tout le pays, soutenus par les syndicats

enseignants et les personnels administratifs.

28 NOVEMBRE 86 : la grève continue, certaines universités sont occupées jour et nuit.

Monory renvoie le projet Devaquet pour une réécriture à la commission des affaires culturelles.

29-30 NOVEMBRE 86 : 300 syndiqués de toutes les universités réunis aux assises nationales des luttes de l'UNEF à Créteil décident de n'accepter ni report, ni amendement, et d'exiger le retrait pur et simple.

ENTRE LE 30 NOVEMBRE ET LE 4 DÉCEMBRE 86 : entrevue entre P. Dariulat, président de l'UID et R. Monory arrangée par A. Bergeron de FO portant sur la négociation d'éventuels amendements.

4 DÉCEMBRE 86 : 1 000 000 de manifestants à Paris. 300 000 en Province. Le Gouvernement répond par la violence. Plusieurs blessés graves. Au soir, l'UID se déclare prête à négocier.

5 DÉCEMBRE 86 : Monory oppose un refus à toute la jeunesse descendue dans la rue et propose des amendements au projet. Manifestation spontanée de colère au Quartier Latin dans la soirée. Charge des C.R.S. Intervention des pelotons de voltigeurs. Malik est assassiné.

6 DÉCEMBRE 86 : dès le matin, vive émotion dans tout le pays. Manifestation spontanée de deuil à Paris au Quartier Latin. La coordination nationale réunie à Jussieu décide d'une semaine de deuil et de la manifestation « plus jamais ça » du 10 décembre.

8 DÉCEMBRE 86 : le Gouvernement cède et retire son projet. La coordination maintient la manifestation pour la défense de la démocratie. Le CGT s'y joint, la FEN, FO et la CFDT refusent d'y participer.

9-10 DÉCEMBRE 86 : grève générale à l'université. 600 000 manifestants à Paris. La FEN et la CFDT acceptent enfin d'y participer.

11 DÉCEMBRE 86 : La coordination nationale se dissout, mais réaffirme les 10 points revendicatifs dont le réengagement de l'Etat dans la sécurité sociale étudiante, les œuvres universitaires et l'enseignement supérieur et appelle à des états généraux de l'enseignement supérieur en mars 87.

LE MATIN 25/11/86

Alain Devaquet, le ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, a nettement calmé le jeu sur RMC, hier soir, en affirmant notamment que le syndicat d'étudiants UNEF-ID (trotskyiste et socialiste) lui avait fait, sur un point, des « analyses

meilleures » que la sienne. « La discussion avec les syndicats des étudiants peut être positive. Il était prévu que les universités réguleraient le passage entre le premier et le deuxième cycle. Or, j'ai reçu les étudiants de l'UNEF-ID, et ils m'ont proposé une analyse meil-

leure que la mienne, avec l'instauration d'un barrage non pas entre la licence et la maîtrise, mais au niveau de la maîtrise seulement. Je trouve que c'est une analyse pertinente et un amendement en ce sens sera proposé à l'Assemblée nationale pour en tenir compte (...)

Etats pleins d'avenir

La coordination du 11 décembre 1986 avait décidé, avant de se dissoudre, que des Etats Généraux de l'Enseignement supérieur devraient se tenir au mois de mars suivant. Ainsi se formulait l'idée que la victoire sur le projet Devaquet n'était que la première étape d'une vaste entreprise : la transformation de l'université.

Le principe des Etats Généraux mettra du temps à s'imposer. La démobilisation née d'un sentiment de victoire « totale », les menées de l'UID pour empêcher une structure concurrente (de quelque nature que ce soit) d'impulser le débat dans nos faces nuisant à sa mise en place et à ses objectifs.

Le 15 janvier 1987, Paris VIII-Vincennes Saint-Denis, Nancy II et Strasbourg décident de prendre en charge la tenue des E.G.

Le 31 janvier, à Saint-Denis, 300 délégués de 51 Centres Universitaires participent au premier CLN (Comité de Liaison National) et déterminent le rôle des Etats Généraux : faire l'état des lieux de nos faces ; proposer et débattre des revendications transformatrices ; commencer la lutte.

Le 7 mars, un nouveau CLN est réuni. Il fait état de la montée de la mobilisation (Nice est alors en grève), et confirme la tenue d'Assises Locales de masse dans chaque Université. Le débat est désormais lancé. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'étudiants qui vont y prendre part. Les syndicats, d'abord : l'UNEF dès le 15 janvier soutient l'initiative des trois universités. Elle se met à leur disposition afin que grandissent le débat et les luttes, notamment à Nice où elle en est à l'initiative. Sans esprit de récupération, elle tient à faire entendre sa voix, sa spécificité. Les non-syndiqués, ensuite : ils sont la grande majorité et n'ont pour la plupart fait l'expérience de la lutte que tout récemment lors du dernier mouvement.

L'UID, quant à elle, sans s'y être franchement opposée, ne s'intégrera jamais complètement. Les 27, 28 et 29 mars 1987 se déroulent les premiers Etats Généraux de l'Enseignement supérieur. Des dizaines d'heures de débats vont construire une plate forme revendicative de haut niveau, en rupture totale avec les politiques élitistes qui ont vu le jour depuis la guerre sans discontinuer vraiment.

Malgré la pression du gouvernement (déclarations de R. Pandraud, arrestations de dirigeants du CLN), malgré une ultime tentative de l'UID pour dévoyer le débat (lors de la fameuse commission 13), les Etats Généraux atteignent leur but.

Ils sont la capitalisation d'une immense réflexion, provenant de toutes les Universités de Franco, sur les conditions de vie, d'études. Ils représentent l'ensemble de toutes les décisions du mouvement étudiant, prises démocratiquement.

Cette somme constitue maintenant la base de la transformation de l'université. L'UNEF, pour sa part, s'y reconnaît dedans. Elle a d'ores et déjà pris l'engagement de faire vivre ces revendications. C'est-à-dire de les faire connaître aux étudiants de les faire discuter, de permettre le développement des luttes afin qu'elles se réalisent.

Média ID

Novembre-Décembre, les médias semblent découvrir le mouvement étudiant, après avoir soigneusement passé sous silence les mouvements du printemps.

Ainsi voit-on sur toutes les antennes se pavanner les sieurs Darriviat, Assouline et l'ineffable Isabelle Thomas. Les sunlights auront été délibérément braqués en direction de quelques starlettes, usurpant le droit à la parole des étudiants. De l'UNEF, personne n'en parlera jamais si ce n'est pour la calomnier. Jamais d'information objective sur ses analyses, ses positions, son rôle. Les étudiants non plus n'auront guère eu le droit à la parole, si ce n'est par l'intermédiaire douteux de la sacro-sainte UID.

La moins que l'on puisse dire, c'est que la pluralisme de l'information n'aura pas été de mise durant ce vaste mouvement unitaire.

Ainsi tout aura été fait pour placer les EG sous le signe de la division et de la magouille...

Les étudiants peuvent dire merci à la presse Indépendante et Démocratique !

A propos d'unité

Le respect et l'indépendance du mouvement furent les garants de son efficacité et de la réussite des Etats généraux.

L'indépendance, ce fut la volonté de décider pleinement nous-mêmes, d'intervenir sur nos problèmes. L'unité, celle de tous les étudiants, syndiqués ou non, sur la base d'accords majoritaires vers des objectifs définis en commun. Des comités de grève aux comités de vigilance ou de réflexion, cette unité s'est toujours faite, en prenant en considération les pluralismes d'idées ou les divergences de fond qui sont parfois apparues.

Nous n'avons jamais fait et n'entendons jamais faire de la question de la syndicalisation un préalable à l'action unitaire. Des formes nouvelles seront peut-être à trouver pour continuer la lutte pour transformer l'université.

Pour autant, la réunification en un syndicat unique est-elle la réponse à apporter ? est-ce l'aboutissement du mouvement ?

Il n'y en a pas eu besoin pour battre Devaquet. Il n'y en a pas eu besoin pour réussir nos Etats généraux. Parce qu'à chaque fois, c'est bien le rassemblement de la grande masse des étudiants qui a eu lieu.

Poser la question de la réunification comme un préalable à tout mouvement transformateur de l'université, où tous nous aurions notre mot à dire et notre place à prendre, c'est poser la question en terme d'appareils. Ce qui ne favoriserait en aucune façon l'essor d'un grand syndicat étudiant.

(Extrait de l'intervention de l'UNEF aux E.G.)

Commission Tartuffe !

C'est ainsi qu'il faut qualifier la commission d'enquête parlementaire sur les événements de novembre-décembre.

On aurait pu s'attendre à ce qu'elle fasse la clarté sur l'ensemble des violences policières du 4 décembre aux Invalides qui ont conduit à l'hôpital 229 étudiants, et de la nuit suivante pendant laquelle Malik fut sauvagement assassiné par le peloton des voltigeurs.

De même, on s'attendait à ce que l'identité des « casseurs » de la manif du 4 décembre soit enfin dévoilée au grand jour. En fait, la commission blanchit complètement le Gouvernement dans l'affaire ; selon elle : « le mouvement a été manipulé de A à Z par un complot socialo-trotskistes » ; les enseignants et la presse sont accusés d'avoir été complices.

Quant à la police ; heureusement qu'elle était là pour faire son travail.

L'UNEF a toujours vivement condamné la répression et les violences policières.

Elle s'insurge contre les conclusions de cette commission. Manifestement, tout a été fait pour cacher la vérité, pour continuer de discréditer ce puissant mouvement étudiant de l'hiver 86.

Ils n'ont vraiment pas peur du ridicule mais cette fois-ci : trêve de plaisanterie : le ridicule a tué.

Très tôt, il faut se préoccuper de cette question (primordiale oh, combien !).

Plusieurs solutions existent :

- le logement en cité universitaire,
- le logement chez un particulier,
- la location.

**Service Logement
Minitel 36.15 UNEF
dès le mois de Juillet**

Service logement des étudiants de France

Trouver un logement

Le logement en cité universitaire :

Les dossiers d'admission sont à retirer au CROUS de ta ville universitaire dès mars et à remettre en mai.

Critères d'admission :

- la situation sociale des parents (priorité aux boursiers) ;
- l'éloignement du domicile familial (si tu es éloigné de plus de 50 km de ton domicile, tu es prioritaire).

Age limite : 26 ans (35 pour les étudiants étrangers).

Pour une réadmission : il faut justifier d'un succès universitaire tous les 2 ans.

L'admission est prononcée par la commission d'admission en cité, dans laquelle siègent des élus de l'UNEF et de la FRUF. N'hésites pas à les contacter pour faire valoir tes droits.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou refusé lors de la première commission, tu es mis sur la liste d'attente. Les affectations sont alors faites au fur et à mesure des disponibilités et désistements.

Le tarif actuel d'une chambre : 486 francs (Limoges) mais une hausse de 20 % des loyers est prévue pour la rentrée. Pour empêcher l'application de cette mesure, prend contact avec l'UNEF ou la FRUF et décidons ensemble d'actions à mener (grève des loyers...).

Au début de chaque année universitaire, vers les mois de novembre-décembre, les résidents sont appelés à élire leurs représentants pour un an au conseil de résidence de leur cité. Ce conseil, qui réunit paritamment des représentants de l'administration et des étudiants a un rôle consultatif sur l'affectation des crédits culturels que les CROUS allouent à chaque université (14 à 17 francs par lit). Il fait également des propositions concernant les conditions de vie en résidence.

Des élus de la FRUF y siègent. Prend contact avec eux pour élaborer les actions communes nécessaires à l'aboutissement de nos revendications (cf. dossier FRUF) FRUF RUA D7 92160 Antony 46 61 33 04 poste 693.

Les places en cité U sont très insuffisantes par rapport aux besoins et si tu n'as pu en obtenir une, il te reste à trouver :

- soit une place dans un foyer d'étudiants, soit un logement chez un particulier ou une location.

Pour le dénicher, t'adresser :

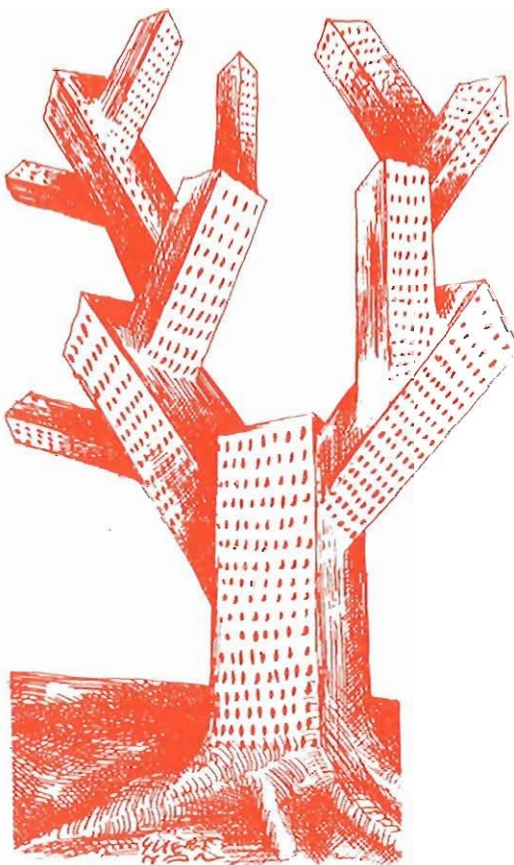
- au service logement du CROUS qui propose des logements chez des parti-

culiers pour un prix raisonnable. Ce service est souvent « pris d'assaut ». Fais vite !

- tu peux aussi avoir recours à l'association UNEF de ta ville, qui peut mettre à ta disposition un fichier d'adresse.

Sinon, il ne te reste plus qu'à éplucher les journaux de petites annonces, ou à consulter une agence mais gare aux prix !

LOGEMENT



Entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, aucun jugement d'expulsion ne peut être exécuté par la force publique.

- **Ce que tu dois savoir sur les impôts locaux.** En principe, tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye. Cependant, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour tout problème de logement, de litige avec ton propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération nationale du logement (CNL).

Les adresse et téléphone de la CNL de ta ville te seront donnés à l'adresse suivante :

CNL, 8, rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex.
Tél. : 48 57 04 64

Les différentes aides au logement dont tu peux bénéficier :

- Aide personnalisée au logement (APL) : attribuée aux locataires de logements dits conventionnés. (Attention, espèce rare et en voie de disparition !).
- Allocation de logement à caractère social : pour les jeunes de moins de 25 ans, salariés (120 heures par mois ou 200 heures par trimestre). Le montant varie suivant les ressources, la situation familiale, la nature du logement.
- Allocation de logement familiale : pour les jeunes ménages ayant moins de 5 ans de mariage.

Il est préférable d'avoir un bail écrit. Pour connaître tes droits et te défendre, contacte les associations de locataires. De plus, n'oublie pas de souscrire un contrat d'assurance.

Loger en cité U.

Tu viens d'arriver à l'université et tu vas peut-être loger en résidence universitaire à la rentrée !
Bénéficier d'une chambre en cité U est, pour un grand nombre d'étudiants, une condition indispensable pour pouvoir faire des études.

La cité U est à inclure dans le système des Œuvres universitaires avec le Restau U, le FSU (Fonds de solidarité universitaire), le SLEE (Service liaison étudiants entreprises), et le financement d'activités culturelles qui sont un service public d'aide sociale à l'université.

Les œuvres ont pour fonction d'assurer l'accès à l'université à un plus grand nombre d'enfants des catégories sociales les plus défavorisées, ainsi que de permettre à chaque étudiant d'assumer dans la plus grande indépendance possible sa vie à l'université. Tels sont les objectifs qui leur ont été assignés lors de leur création en 1936 et de leur mise en place en 1955. Alors, former plus de jeunes pour avoir plus de cadres était une des conditions du développement de l'économie.

Aujourd'hui, les œuvres universitaires ne constituent plus un réel système d'aide sociale efficace répondant aux besoins des étudiants, à une bonne formation, du fait de leur démantèlement, mis en place progressivement ces dernières années, avec la baisse constante des crédits alloués par l'Etat et la volonté de faire payer le coût total des services à l'étudiant alors que ses revenus sont déjà insuffisants. L'aide sociale est, pour le Gouvernement, le moyen de faire passer une politique de sélection sociale, de réserver l'université à une élite pour aller vers la réduction du nombre d'étudiants.

Différentes mesures ont déjà été prises pour imposer cette logique de sélection sociale, pour aller à l'encontre de la démocratisation de l'enseignement supérieur :

- la baisse du budget des œuvres de 1987 de 20 %, ce qui va amener d'importantes augmentations des tarifs dont celle des loyers ;
- la non-construction de logements en cités U, leur fermeture car trop vétustes, ou même leur destruction (pavillon B à Antony).

En effet, aucune cité U n'a été construite depuis 1971, alors que le nombre d'étudiants est passé de 300 000 à 1 million dans le même temps. Il devient de plus en plus difficile de se loger ; les problèmes sont d'autant plus importants pour Paris, du fait que seulement 10 000 chambres pour 330 000 étudiants sont attribuées par le CROUS. Ta demande de chambre en Cité U a peut-être été refusée du fait de ce manque de place. Sur le CROUS de Versailles : une demande sur quatre est satisfaite.

Construire de nouvelles résidences est donc urgent. Pour cela, l'Etat doit réinvestir dans les œuvres universitaires. Quand tu vas arriver à la cité en octobre, tout est fait pour en avoir une vision négative isolement, locaux vétustes, dédales des couloirs,...

Mais la cité peut être un lieu d'animations, d'échanges et de luttes très intenses pour mieux vivre et étudier. C'est pour cela que nous avons besoin de nous organiser, et le moyen est l'association FRUF. Il s'agit de défendre les intérêts des résidents, leurs droits, d'animer la cité.

La FRUF est l'organe national dont se sont dotées les nombreuses associations de résidents en cité U qui existent en France et qui ont, pour la plupart des activités similaires, revendicatives et d'animation, pour leur donner une ampleur nationale.

La FRUF a participé aux élections au CA du CROUS et du CNO sur des listes avec l'UNEF et l'UGE car ensemble, elles mènent des luttes convergentes pour le réinvestissement de l'état dans les œuvres sociales et pour que celles-ci restent un service public d'aide sociale à l'université.

Gagner le réinvestissement de l'Etat dans les œuvres universitaires passe par le développement des luttes dans chaque cité U, au sein des associations FRUF.

Tous les résidents doivent intervenir sur tous les aspects de la vie en cité U et faire en sorte qu'elle soit une aide à la réussite des études. Se regrouper dans les associations FRUF est une condition indispensable afin de créer le rapport de force nécessaire pour faire avancer sur nos revendications. Oui, tous les résidents, partout, peuvent se retrouver dans la FRUF, dans l'association FRUF, de leur cité. La FRUF est ouverte à tous. Différences d'opinion, de situation, de disponibilité : loin d'être un obstacle à l'activité de l'association, concourt à la rendre plus démocratique, plus proche des préoccupations des résidents, plus capable d'être leur instrument de défense et d'animation de la cité.

C'est dire qu'il est utile que tu te syndiques à la FRUF, pour que là où elle n'existe pas les résidents la créent et que partout ils la renforcent.

Trouver une bourse

Les bourses sont normalement réservées aux étudiants de nationalité française.

Toutefois, les étudiants titulaires de la carte de réfugié, les étudiants étrangers dont les parents résident en France peuvent aussi bénéficier d'une bourse dans certaines conditions.

Bourses spéciales

Les bourses à taux réduit. Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux de plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5, 10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes pour les autres bourses.

Les bourses de troisième cycle.

Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires et de recherche pour des DEA.

Allocation d'étude accordée par le ministère de l'Education nationale aux étudiants préparant un D.E.A. ou un D.E.S.S.

Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1^{er} octobre à l'administration de la fac ou au rectorat.

Bourses d'agrégation. Attribuées aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours, elles sont renouvelables en cas d'échec, sur avis favorable du président du jury. Il faut toutefois que le candidat se soit au moins présenté aux examens. Dépôt des dossiers au service de la fac avant le 1^{er} octobre.

Allocations de recherche. Attribuées par le ministère de la Recherche scientifique et technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de troisième cycle.

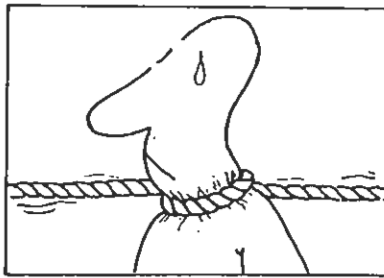
Les critères de ressource ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans ;



Les conditions d'attribution

Les bourses de premier et deuxième cycle sont accordées en fonction des critères sociaux. La bourse a pour but d'aider la famille de l'étudiant à assurer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.



l'état tient les cordons des bourses

La demande

Elle se fait avant le 1^{er} mai, au service administratif de la fac. Tu peux retirer le dossier à l'administration de l'université ou au rectorat. L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée par courrier courant juillet, elle est confirmée courant septembre.

Pour le renouvellement d'une bourse, tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année.

Pour le maintien d'une bourse en cas de redoublement, il faut faire une demande spécifique. Dans ce cas, il te faut remplir le dossier de demande de maintien de bourse et demander un rendez-vous avec une assistante sociale du C.R.O.U.S. sur ta fac (pour savoir où la contacter, téléphone au C.R.O.U.S.). Tu pourras lui exposer tes difficultés financières. Contacte aussi les élus U.N.E.F. qui siègent dans les commissions de maintien de bourses.

LES BOURSES

Voir dossier Aide sociale

- la nationalité française ;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans ;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de troisième cycle.

Bourses « Dobry-Baratz », « Lowy », « Lassence », « Giveka ». Ces bourses sont à demander au siège du CROUS (voir lexique). La bourse « Dobry-Baratz » s'adresse entre autres à des résidents désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle.

Pour tous renseignements complémentaires : ministère de la Recherche scientifique et technique, 1, rue Descartes, 75005 Paris. Tél. : 46 34 35 45.

Si tu ne peux obtenir de bourse, n'oublie pas de demander à être exonéré des droits d'inscription.

Les prêts d'honneur

Exempts d'intérêt, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an). Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une des conditions *sine qua non* à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

Le FSU

Le Fonds de solidarité universitaire dépend directement des CROUS. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité.

Le FSU fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 F maximum puis une aide plus substantielle de 1 700 F à 3 000 F maximum.

Le FSU pratique également des avances sur bourses. Pour toute demande, tu dois contacter l'assistance sociale du CROUS dont dépend ton université. Tu peux également contacter tes élus UNEF au CROUS.

Les charges se calculent à l'aide d'un barème national (ci-dessous) des points de charge.

MONTANT ET BARÈME

Les bourses sont attribuées selon 9 échelons qui dépendent du **montant des ressources** et du **nombre de points à charge** additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis.

TABLEAU DES POINTS DE CHARGE	
Charges normales de la famille.	
Vous êtes à la charge de votre famille	9 points
Vous avez des frères et des sœurs à la charge de votre famille (nombre)	x 1 point
Certains seront étudiants dans l'enseignement supérieur en 1987-88 (nombre)	x 2 points
Votre père et votre mère sont tous les deux salariés	1 point
L'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez à la rentrée 1987 est éloigné de plus de 30 km de votre domicile	2 points
Charges particulières de votre famille.	
Vous êtes à la charge de votre famille :	
— votre père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point
— votre mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point
— des enfants handicapés (nombre)	x 2 points
— des grand-parents malades (longue durée) ou invalides (au moins 80 %) (nombre)	x 1 point
Vos charges personnelles.	
Vous résidez dans un D.O.M.	1 point
Vous êtes pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1 point
Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne	1 point
Vous êtes marié(e) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte en lieu de ceux de vos parents	1 point
Vous avez des enfants (nombre)	
— votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) est à votre charge	1 point
Total	<input type="text"/>

TABLEAU BARÈME 1987-88

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Plafond au dessous duquel une bourse pourra être accordée	63 900	70 800	78 200	85 200	92 300	99 600	106 700	113 700	121 000
Total des points de charge	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Plafond au dessous duquel une bourse pourra être accordée	128 800	135 200	142 400	149 500	156 500	163 800	170 800	178 000	185 100

EXEMPLE

Pour une famille, ayant 4 enfants à charge dont 2 étudiants dans l'enseignement supérieur et dont les deux parents travaillent comme salariés, si le revenu perçu en 1985 s'est élevé à 100 000 F le calcul s'opérera de la façon suivante :

RESSOURCES		CHARGES	
Revenu de la famille	100 000	Famille avec un enfant à charge	9
Déduction des frais professionnels (10 %)	- 10 000	3 enfants à charge à partir du 2°	3
	90 000	2° enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur	2
Déduction de 20 %	- 70 000	Père et mère tous deux salariés	1
Arrondi à	70 000		15

Le barème indiquant que, pour 15 points de charge, une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 106 700 F. Si vous remplissez les conditions vous pouvez constituer avant le 1^{er} mai un dossier de demande de bourse.

Le recteur de l'académie procédera à l'examen de ce dossier et vous informera de sa décision.

Si vous contestez cette décision, vous pouvez former :

1. un **recours gracieux** auprès du recteur de l'académie ;
2. si le recours gracieux est rejeté, un **recours hiérarchique** auprès du ministre ;
3. **toutefois ce recours hiérarchique devra obligatoirement être adressé au ministère par l'intermédiaire du recteur de l'académie ;**
4. si le recours hiérarchique est rejeté, un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.

Les études, cela coûte cher. Outre les frais d'inscription du début d'année, la vie et les études de tous les jours se chiffrent. Ci-dessous, le budget minimal de l'étudiant.

LE COÛT DES ÉTUDES



BUDGET MENSUEL MINIMA D'UN ÉTUDIANT EN RÉGION PARISIENNE

(Source : C.N.O. av 1/1/86 réactualisé aux tarifs en juillet 87).

Chambre en résidence universitaire	580-1 500
30 petits déjeuner (cafétéria)	235
60 repas au restaurant-universitaire	540
60 boissons	315
Frais d'études	420
Frais de transports	200
Loisirs	395
Entretien	395

3 080/4 000 F

(Pour la province : 3 015 F/ 3 665 F)

SE NOURRIR

C'est la base de tout.

Et pourtant, une base bien menacée à l'heure actuelle.

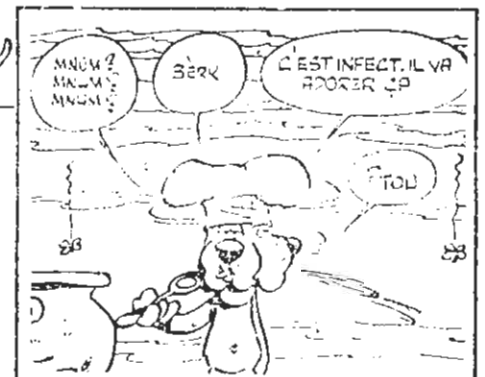
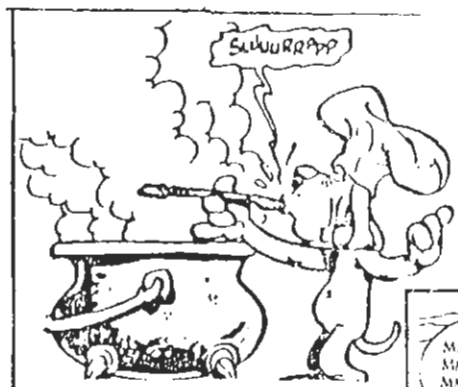
Les restau U, gérés ou agréés par le CROUS, se trouvent dans chaque campus. Tout étudiant peut y manger. Mais voilà... pour 9 F (prix d'un repas), on mange de moins en moins et de moins en moins bien. De plus les capacités d'accueil sont vraiment très faibles (il n'est pas rare de devoir faire la queue pendant une demi-heure, trois quarts d'heure...).

On a pu constater également l'apparition de chaînes à supplément, d'une restauration à deux vitesses ! (encore une fois, la sélection est de mise !)

Signalons également, pour couronner le tout, la présence de « fac food » : brasseries, service rapide... qui augmentent singulièrement le prix du repas.

Tous ensemble, nous pouvons agir pour revenir à une meilleure situation et obtenir :

- le retour à la parité Etat/Étudiant dans le prix du ticket de RU (stagnation du prix de ce ticket) ;
- une meilleure qualité des repas (par la mise en place de commissions restauration dans chaque restau U) ;
- la construction de nouveaux RU.



Être étudiant demande de nombreux frais. Pour beaucoup d'entre nous, cela nécessite une activité salariée à côté des études. Souvent, ce n'est pas facile ! L'organisation des enseignements à la fac et la vie de salarié sont peu adaptés l'une à l'autre.

Être pion.

Tu t'inscris à l'université. Tu es boursier ou en situation de famille difficile, tu peux demander un poste de surveillant.

Dossier : comprend la feuille d'imposition de tes parents. Tu dois retirer le dossier au rectorat et le rendre avant fin mai (en général). Il faut être inscrit ou en instance d'inscription à l'université. Tu dois justifier d'un succès aux examens tous les trois ans. Tu jouis des droits civiques et tu dois être en règle avec le service national.

Fais attention aux dates limites de remise des dossiers !

S'inscrire dans une filière débouchant sur l'enseignement peut être un atout. Les fonctions expirent après sept ans d'ancienneté ou à vingt-neuf ans.

Attention : plusieurs milliers de postes ont été supprimés. Il est donc de plus en plus difficile d'en obtenir un.

Le SNES (syndicat national de l'enseignement secondaire) intervient dans les commissions paritaires (capa) de première nomination. Il intervient aussi directement au rectorat pour défendre certains dossiers, particulièrement pour les étudiants les plus dévalorisés.

L'UNEF et le SNES entretiennent des relations syndicales suivies. N'hésite donc pas à contacter ton association UNEF.

Depuis mai 1985, le gouvernement introduit des TUC-surveillants dans les établissements. Cela risque de priver de nombreux étudiants de moyens tout en n'attribuant que des sommes dérisoires aux jeunes chômeurs, victimes des TUC. C'est pourquoi, l'UNEF soutient l'action du SNES contre la poursuite de ces mesures.

Le Pionnicat Salaires et temps de travail

28 heures et 4 904,08 F pour un poste de surveillant d'externant (SE). 34 heures et le même salaire pour un maître d'internat (MI). Le salaire perçu pour un demi poste est de 2 452,04 F. La nuit est compté pour 3 heures.

Il existe des possibilités de prendre des services (MI) ou (SE) entre 30 et 32 heures.

Le temps de service est regroupé sur trois jours dans les établissements situés en dehors des centres universitaires.

Quatre jours de services sont exonérés mais payés, par semaine d'examens (juin à septembre) en dehors des jours d'examens et concours qui le sont d'office.

Les difficultés du salariat étudiant

Être étudiant et salarié n'a rien d'évident : notre statut n'est pas reconnu et l'expérience professionnelle que nous avons n'est pas intégrée dans la validation de nos études. Mais le plus dur, c'est certainement l'inadéquation qui existe entre l'organisation des enseignements et notre vie, nos horaires de salariés : en premier cycle notamment, une présence quasi permanente à la fac est nécessaire : les cours de TD, les contrôles continus ont lieu dans la journée. Il y a très peu de photocopies de cours, les secrétariats, la bibliothèque ne sont pas ouverts le soir.

Connaître les programmes, récupérer les cours se révèle être des exercices périlleux... ou bien demandent de s'organiser : avec nos associations, il y a mille et une chose à faire gagner pour pouvoir étudier :

— obtenir la création de TD et de cours du soir ou le samedi ;

— s'organiser pour la prise des notes de cours (afin de ne pas être pénalisé) en cas d'absence et obtenir le tirage de ces notes par l'UER ;

— gagner des horaires d'ouverture des secrétariats de la bibliothèque plus larges ;

— étudier un système d'examens qui ne pénalise pas les salariés...

La liste des propositions à gagner pourrait être longue et nécessaire d'être élaborée fac par fac, amphithéâtre par amphithéâtre.

Être considérés comme des étudiants à part entière et à partir de là, reconnaître comme des droits, nos exigences pour que notre formation et nos conditions d'études, voilà ce que nous voulons, ce que nous pouvons obtenir avec nos associations UNEF.

Ne pas laisser les restrictions budgétaires aggraver en premier lieu nos conditions de vie et d'études (ce sont les TD de salariés qui sont supprimés en premier), agir avec l'ensemble des étudiants pour gagner dans chaque UER l'ensemble des moyens nécessaires pour une bonne formation, ce n'est même plus une question de droit pour nous, c'est le choix entre faire des études ou non. C'est indispensable.

TROUVER UN TRAVAIL

À quoi pouvez-vous prétendre ?

Vous avez 18 ans, vous êtes étudiants, vous travaillez sans autorisation parentale ; votre rémunération minimale est le SMIC.

- faites-vous préciser si l'on parle de salaire brut ou net ;
- les retenues obligatoires représentent environ 12 % du salaire brut ;
- les heures supplémentaires sont payées 25 % à 50 % plus cher ;
- vous pouvez demander un acompte au bout de 15 jours.

Important. — Les parents conservent le bénéfice des prestations familiales (pour les moins de 20 ans), si le salaire du jeune étalé sur six mois est inférieur à 55 % du SMIC.

Le salariat étudiant

Trop nombreux sont les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier pour payer leurs études (comme quoi, la démocratisation de l'enseignement supérieur a encore des progrès à faire).

Outre le pionnicat, il existe les « petits boulots » et le réel salariat. Tu trouveras ici quelques indications qui te permettront de faire respecter tes droits de travailleur.

• Salaire.

L'employeur doit respecter le SMIC, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

En deçà d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

• Licenciement.

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet. L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

• Congés.

Tout travailleur du secteur privé a droit à deux jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1^{er} juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a cinq semaines de congés payés. Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : trois jours ouvrables dans les quinze jours qui entourent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les douze semaines suivant l'accouchement sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les six semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les huit suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales CGT de ta ville universitaire.

Dans la plupart des universités, le statut d'étudiant salarié est reconnu (possibilité de Deug en quatre ans). Il existe des possibilités d'enseignement en cours du soir, CNEC et télé-enseignement.

Pour prétendre à un emploi durant la période, il est impératif de poser ses jalons très tôt dans l'année sinon les places sont saturées et la recherche périlleuse.

Les entreprises placent de plus en plus haut la barre de la sélection, allant parfois jusqu'à faire appel, sous couvert de « formation », à des stagiaires diplômés non rémunérés, qui assurent les remplacements de vacances ou les « coups de feu ». Devant l'abondance des candidatures, la barre des salaires est bien entendu à la baisse. Les places sont chères, les démarches difficiles ; pour mettre un maximum de chances de votre côté, voici quelques conseils.

- soyez tenaces, relancez ;
- essayez de connaître les besoins de l'entreprise en téléphonant ;
- téléphonez, écrivez systématiquement aux organismes qui centralisent les offres d'emploi (voir encadré) ;
- tenez à jour ces recherches, **gardez bien toutes les adresses** et contacts, cela pourra vous resservir l'année prochaine.

sportif, séjours linguistiques...). Plusieurs organismes assurent la formation comme les :

- C.E.M.E.A. (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), 76, bd de la Villette, 75019 Paris, tél. : (1) 42.06.38.10 ;
- la Fédération nationale Léo-Lagrange, 153, av. du Maine, 75014 Paris, tél. : (1) 45.45.67.63 ;
- le moniteur sportif aura soit un brevet d'Etat, soit un brevet de sa fédération, soit un stage de perfectionnement B.A.F.A. ; les brevets les plus demandés sont ceux du tennis, de la voile, de la plongée, de l'équitation et du ski. Mêmes employeurs que les animateurs ;

— a noter que, dans les centres de vacances, on a également besoin de personnel de service (plonge, entretien, aide aux cuisines...).

Commerces, grands magasins, hypermarchés : les emplois de caissiers, manutentionnaires, vendeurs... (horaires variés, possibilités d'extra les week-ends ou en période de pointe). Contacter la direction du personnel des B.H.V., Printemps, Samaritaine, Galeries Lafayette... Casino, Carrefour, Radar, Leclerc... Tati, Habitat, Gilbert Jeune, F.N.A.C., etc.

La mise en condition

- bien se mettre dans la tête qu'on va travailler cet été ;
- **en parler** tout autour de soi, le bouche à oreille est souvent le début d'une piste ;
- préparer un **mini-curriculum vitae** et un bon paquet de photos. On peut indiquer la profession de ses parents, ne pas hésiter à décrire ses capacités et quelques traits de son caractère. Etre clair et bref. Faire suffisamment de photocopies pour les laisser partout où vous passez, téléphonez, écrivez ;
- exploiter à fond le **milieu familial**, surtout si vos parents travaillent dans une administration (P. et T., S.N.C.F...), une banque ou une grosse entreprise : la priorité est souvent donnée aux enfants du personnel ;

Quels emplois ?

Bien sûr, la liste qui suit n'est pas exhaustive, elle vous donnera tout de même un petit aperçu des possibilités.

Au grand air : cueillette de fruits et légumes, castration du maïs, vendanges, travaux de jardinage... exigent encore nombre de travailleurs saisonniers, malgré la mécanisation. S'adresser directement dans les exploitations ou mieux, pour les vendanges et le maïs, s'adresser à :

- **A.P.C.A.** (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), 9, avenue George-V, 75008 Paris, tél. : (1) 47.23.55.40, qui vous communiquera

JOB DE VACANCES

Des organismes à contacter

Le C.I.D.J. (Centre d'information et de documentation de la jeunesse), 101, quai Branly, 75015 Paris, peut vous donner des adresses et des conseils pour orienter vos recherches (donne les adresses des C.I.J. en province).

L'A.N.P.E. des régions concernées (surtout pour les jobs saisonniers agricoles).

Le C.I.E.J. (Centre d'initiative pour l'emploi des jeunes), 42, rue Etienne-Marcel, 75002 Paris, tél. : 42.61.52.68, donne des adresses, des conseils pour orienter vos recherches, la possibilité d'utiliser leur téléphone.

Eventuellement, les agences d'intérim (si vous avez une formation technique précise), les deux chambres syndicales patronales vous enverront la liste de leurs adhérents : P.R.D.M.A.T.T., 6, bd des Capucines, 75009 Paris, tél. : 47.42.14.13 ; U.N.E.T.T., 9, rue du Mont-Thabor, 75001 Paris, tél. : 42.96.26.10.

Les associations d'étudiants : on les trouve dans toutes les universités et les grandes écoles.

Les C.R.O.U.S. (Centres régionaux des œuvres universitaires) existent dans toutes les villes universitaires, à Paris 39, av. Georges-Bernanos, 75005 Paris, tél. : 43.29.12.43.

Les agences de services en tout genre (baby-sitting, livraisons, enquêtes, conduite d'une voiture...) comme par exemple Ludéric Service, 20, rue Pétrarque, 75016 Paris, tél. : 45.53.93.93 ; à Bordeaux tél. : 56.44.73.03 ; à Cannes, tél. : 93.43.93.93.

les adresses des chambres d'agriculture départementales ;

- **C.D.I.R.** (Centre de documentation et d'information rurale), 92, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris, tél. : (1) 45.83.04.92.

Pour s'occuper d'enfants : baby-sitting (très couru pendant l'été) se trouve par bouche à oreille, petites annonces chez les commerçants ou auprès d'une agence spécialisée (adresses au C.I.D.J. ou au C.R.O.U.S.).

Animateur dans un centre de vacances, 80 % des jeunes recrutés possèdent le B.A.F.A. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Ce diplôme n'est pas gratuit et s'obtient en plusieurs étapes.

Il est intéressant de profiter des vacances de Pâques pour suivre un stage de formation et être breveté pour l'été. S'adresser aux directions départementales du Temps libre.

Pour ceux qui sont intéressés, le B.A.F.A. ouvre de nombreuses portes (moniteur

Fast-food : s'adresser à chaque restaurant, pas trop à l'avance ; horaires variés (parfois nocturnes) généralement à temps partiel (Free-Time, Quick Burger, McDonald's...).

Spécial étudiants : les cours particuliers : le marché est plutôt vaste (de l'élève de 6^o au cancre de terminal !).

Procéder par petites annonces chez les commerçants, dans les associations de parents d'élèves, ou par les associations d'étudiants, d'assistance ou les cours privés (la sélection est rigoureuse). Les plus demandés sont les cours de maths ;

— les séjours linguistiques pour les étudiants en langues : professeur (licence ou maîtrise), accompagnateur, convoyeur, jobs médicaux ou paramédicaux pour les étudiants ayant une fonction médicale (aide-soignant[e], infirmier[ère]). S'adresser directement dans les hôpitaux, dans les agences d'intérim spécialisées, ou auprès des associations d'étudiants.

Enfin, ne négligez pas les pages jaunes de l'annuaire. Elles représentent une mine à creuser avec assiduité.

Source : « la vie ouvrière »

A lire

« 1 000 pistes de jobs », de Geneviève Vincent, collection l'Etudiant Pratique, diffusion Bordas (prix 65 F), à commander à « l'Etudiant » : 27, rue du Chemin-Vert, 75543 Paris Cedex 11.

Les jeunes ne sont jamais malades vite dit ! car les difficultés financières pour certains, la vie morose des cités U, la nourriture du R.U., le train de vie effréné des étudiants salariés, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique.

Alors l'accès à la santé : suivez le guide !

As-tu droit à la sécu étudiante ?

OUI si tu as plus de 20 ans ou si tu les auras dans l'année, avant le 30/9/88.

Si tu es enfant de commerçant ou d'artisan le régime est obligatoire et se renouvelle chaque année, l'âge limite de 26 ans peut être repoussé.

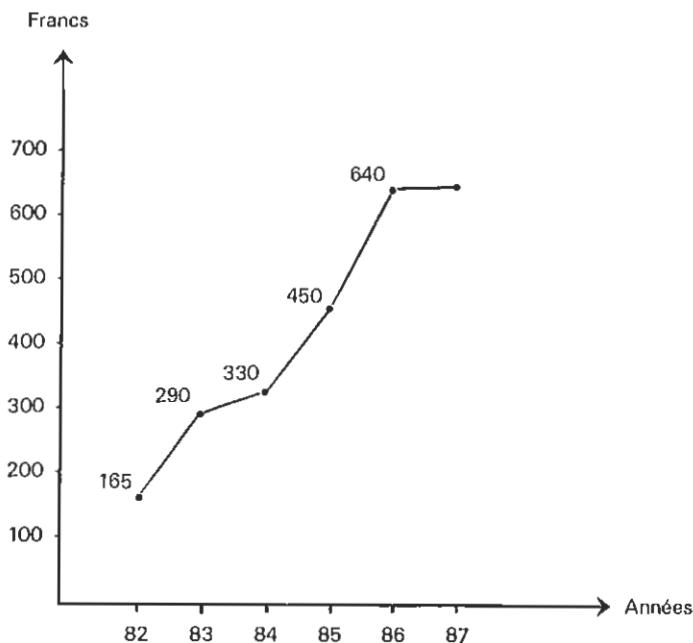
NON si tu as moins de 20 ans (tu es affilié à l'un de tes parents).

Si tu es salarié plus de 200 heures par trimestre (tu es alors affilié au régime salarié).

La sécurité sociale rembourse environ 70 % des soins. Tu es couvert du 1^{er} octobre 1987 au 30 septembre 1988.

Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation. Par une convention passée entre la sécu et les mutuelles, c'est la section locale M.N.E.F. ou S.M.E.R. de ton choix qui sert de centre payeur.

Cotisation à la sécurité sociale étudiante (100 % de hausse en deux ans)



Source : Centre national de documentation de l'UNEF.

Les mutuelles.

Etre bien couvert nécessite d'être affilié à une mutuelle.

Si tu ne bénéficies pas de la mutuelle de tes parents, es-tu obligé de t'affilier à une mutuelle étudiante ?

NON, mais c'est **FORTEMENT CONSEILLÉ**.

La **MUTUELLE** complète les remboursements de la **SÉCU**.

Selon la mutuelle, plusieurs services et centres de santé sont accessibles aux étudiants (tiers payant dans les pharmacies).

La sécu étudiante : ... un peu d'histoire

Le régime étudiant de la sécurité sociale est un acquis des étudiants. Créé en 1948, il fut conçu dans l'esprit d'une cotisation symbolique de l'étudiant, le financement principal étant assuré par les excédents du régime général et le gouvernement.

Le désengagement progressif de l'Etat, la suppression par le ministre Chevènement en 1985 de la part de l'Etat ont marqué la volonté des gouvernements successifs de faire prendre en charge le financement total de leur régime par les étudiants.

Aujourd'hui les mesures Séguin contre la sécurité sociale réduisant les prestations n'épargnent pas les étudiants. Nous nous y opposons, il existe d'autres solutions pour combler le « trou » de la sécu que celles consistant à augmenter les ponctions sur les assurés sociaux.

LA SANTÉ

Les mutuelles des parents. Dans un certain nombre de cas les étudiants peuvent bénéficier à un tarif préférentiel, des services de la mutuelle de leurs parents (MGEN, mutuelle des cheminots...), les prestations sont souvent intéressantes : renseigne-toi !

Les SMER : sociétés mutualistes étudiantes régionales (Smerep, Smeco, etc.). Créées en 1970 pour concurrencer la MNEF dans le but de diviser le mouvement mutualiste étudiant, ce sont des mutuelles privées dont la gestion est opaque.

La MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) créée en 1948 par l'UNEF pour gérer le régime étudiant, elle a développé ses activités mutualistes en faveur des étudiants, parallèlement à la gestion de la sécurité sociale étudiante. Mais trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie ont amené la mutuelle à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale.

La Mutuelle nationale jeunes (MNJ). Dernière née, elle sera peut-être présente sur les chaînes d'inscription à la rentrée 1987-1988. Cette mutuelle a la particularité de s'adresser à tous les jeunes et non seulement aux étudiants. Sa démarche, outre la gestion du complément de remboursement à la sécu, est de favoriser l'accès des jeunes à différentes prestations (micro-informatique, loisirs, coops...).

L'accès aux soins.

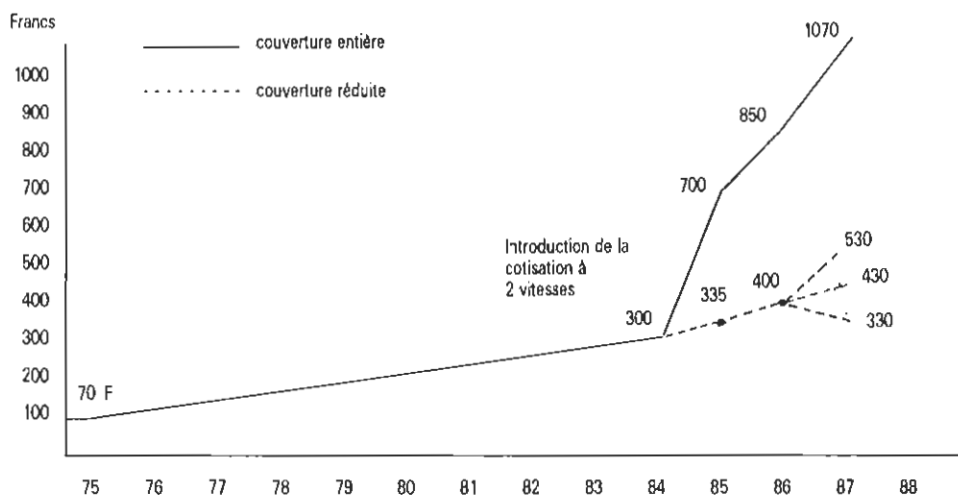
Quelques pistes pour se simplifier la vie : avoir un accès aux soins plus simple, moins cher (voire gratuit).

1. **La MPU** (Médecine préventive universitaire). La MPU ne représente pour bien des étudiants que la visite obligatoire pendant l'année universitaire, visite parfois bien désuète qui pourrait changer sa forme. Il faut savoir que l'on peut trouver dans les MPU des consultations de généralistes (pour uniquement des conseils, pas de prescription), des consultations de spécialité gratuites : gynécologie, dermatologie. Quelques MPU ont des consultations d'acupuncture pour aider à l'arrêt du tabac.

2. **Les médicaments.** La généralisation du tiers payant permet avec la carte soins de la mutuelle d'avoir tes médicaments dans toutes les officines pharmaceutiques sans déboursé ce qui t'es normalement remboursé par ta mutuelle, Sécurité sociale comprise.

Mais attention aux prescriptions de ton médecin, il existe beaucoup de médicaments peu ou pas remboursés (exemple : les dernières pilules sorties ne sont pas remboursées). Pour obtenir ta carte soins, renseigne-toi auprès de ta mutuelle.

ÉVOLUTION DE LA COTISATION MNEF



La MNEF doit redonner la priorité à la santé sans pratiquer la sélection par l'argent.

Le besoin de créer et de développer les œuvres mutualistes : centre de santé, bureau d'aide psychologique universitaire, centre d'orthogénie, de contraception, soins infirmiers, cabinet dentaire, se fait d'autant plus sentir que bien des campus sont vides de structures de soins.

Soucieuse du développement de la MNEF et de la mutualisation du plus grand nombre d'étudiants, l'UNEF fait les propositions suivantes :

- retour à la cotisation unique ;
- remboursement de la cotisation mutualiste pour les boursiers et les résidents ;
- possibilité de paiement mensuel (par prélèvement automatique par exemple) de la cotisation MNEF.

A l'heure où un grand nombre d'étudiants choisissent de ne pas prendre de mutuelle, où les tarifs des droits d'inscription à l'université, de la sécurité sociale étudiante, des cotisations mutualistes augmentent, ces mesures permettraient de donner l'accès à la santé à tous.



La MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) a été créée en 1948 par l'UNEF pour gérer la sécurité sociale étudiante. La MNEF est un outil utile pour les étudiants.

Mais lors de la scission de 1971 le PSU (organisation de Michel Rocard à l'époque) gardait le contrôle de la mutuelle qui continua d'échapper à la gestion des étudiants lorsque le PSU la confia à l'Unef-US (groupe né en 1971) puis à l'Unef-ID (créée en 1980). Tous ces groupes pratiquèrent et pratiquent une gestion antidémocratique de la mutuelle, organisant des parodies d'élections (élections par correspondance sans contrôle démocratique). Les prochaines élections doivent normalement avoir lieu en 1988.

En 1985 la direction de la MNEF supprime la cotisation unique, pour la remplacer par une cotisation à deux vitesses (plus tu paies, plus tu es remboursé). Cette année avec les suppléments à la cotisation petite vitesse, c'est un pas de plus vers la ségrégation sociale devant le droit à la santé qui est franchi. On passe à trois vitesses. Cette politique a des conséquences désastreuses sur la mutualisation des étudiants qui est en chute libre depuis plusieurs années.

Malgré une gestion catastrophique qui la détourne de sa vocation première, nous te conseillons de prendre la MNEF parce qu'elle a la potentialité d'être à nouveau la mutuelle de tous les étudiants et que nous nous y battons pour le droit à la santé pour tous.

Propositions sur la santé :

- retour à la cotisation MNEF unique ;
- démocratisation de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF par de réelles élections contrôlées ;
- l'étudiant n'a pas de ressources, sa cotisation doit être symbolique : réengagement de l'Etat dans notre sécurité sociale étudiante ;
- développer la médecine préventive (actuellement un médecin pour 50 000 scolarisés) ;
- investir dans la recherche pour étudier les causes des maladies, réduire les risques donc les coûts réparatoires ;
- prise en charge de la cotisation MNEF par le CROUS pour les boursiers.

Un moyen d'action :

Faire pression sur la direction UID (Unef-ID) des sections locales de la MNEF pour obtenir le retour à la démocratie et le rétablissement du tarif unique.

Propositions de l'UNEF à débattre pour AGIR

A plusieurs reprises au cours de l'inscription, de la rentrée de la vie en fac, des études... au cours des pages de ce guide, nous nous heurtons au problème de fric.

Qu'il s'agisse de logement, de restau U, de bourses, de travail, une question se pose : comment faire reculer la sélection sociale ?

L'U.N.E.F. se prononce résolument contre la sélection sociale : parce qu'elle est injuste, parce qu'elle est une entrave à la formation des jeunes, parce qu'il est possible de se réunir pour la battre en brèche.

Les informations qui te sont données au fil des pages nécessitent un complément, une analyse de la situation et des réponses que nous pouvons donner : c'est l'objet de ce dossier.

(Sur l'historique des œuvres universitaires, voir le dossier F.R.U.F.).

La restauration universitaire

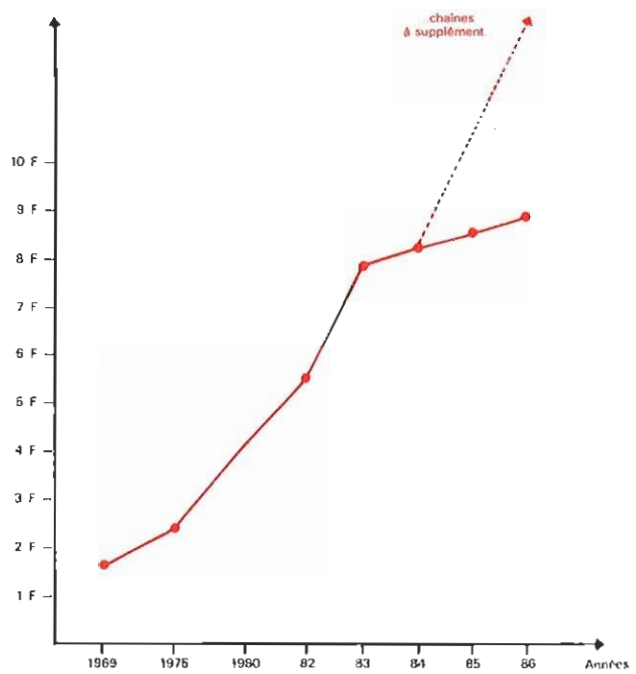
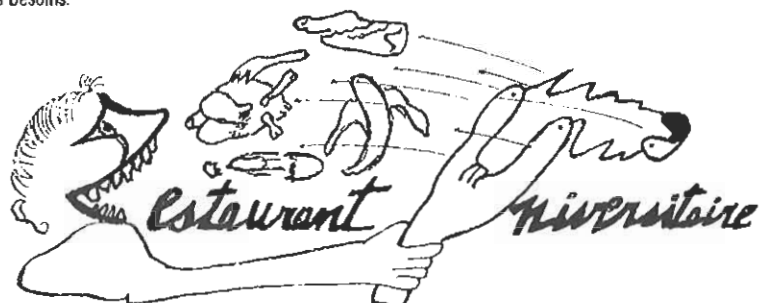
Les prix des repas en augmentation constante et la qualité qui laisse à désirer font qu'il existe aujourd'hui une baisse de la fréquentation et une situation financière difficile.

Les propositions du ministère de l'Education nationale sont :

1. laisser une liberté de tarifs à ses C.R.O.U.S. et créer soit des chaînes à supplément, soit des brasseries, soit des fast food ;
2. donner la gestion d'un certain nombre de R.U. à des organismes privés et prendre un certain nombre de mesures pour « faire revenir les étudiants sur le campus » (cf. animation) ;
3. d'augmenter le prix du ticket de R.U. à 9,50 F à la rentrée et même plus rapidement.

Pour améliorer nos restau U nous proposons : de développer les restau U, notamment en augmentant leur fréquentation, et pour cela :

1. garder le prix du repas tel qu'il est et instaurer un tarif réduit pour tous les repas servis les soirs et les week-ends pour tous les bénéficiaires des œuvres ;
2. instaurer un tarif réduit sur les repas de midi au profit des étudiants boursiers ;
3. mettre en place des commissions restau U qui veilleront à la diversité, à l'équilibre diététique et à la qualité des repas servis, ainsi qu'à l'organisation pratique des restau U (horaire d'ouverture, nombre de chaînes...);
4. investir dans la qualité des repas et la rénovation des restau U et non pas dans des systèmes (brasseries, fast food) qui ne correspondent pas à nos besoins.



LE PRIX DU TICKET DE R.U.

Source : Centre national de documentation de l'U.N.E.F.

Le système d'aide sociale, qu'elle soit directe (bourses, cité universitaire...) ou indirecte (restaurant universitaire...) est géré par les centres régionaux des œuvres universitaires et sociales (C.R.O.U.S.) et par le centre national des œuvres (C.N.O.) à l'exception des bourses gérées directement par les rectorats.

Quelle que soit la forme, l'aide sociale est un élément déterminant pour la réussite des études, surtout pour les étudiants issus des milieux défavorisés.

Elle est également un atout pour le pays, car, sans elle, la grande majorité ne pourrait pas suivre d'études.

Elle représente un investissement pour la formation des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs dont le pays a besoin.

Or, des orientations sont prises qui ne vont pas dans le sens de son développement pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Ainsi, l'aide sociale, dans son ensemble, se dégrade.

Prix du ticket

	1969	1975	1980	1982	1983	1984 juin	1984 sept.	1985	1986
Prix ticket .	1,65	2,65	4,40	5,60	6,25	8,00	8,50	8,75	9,00
Part Etat . .	1,65	2,65	4,40	5,60	6,15	6,35	6,10	6,25	6,66

Chaque été, la hausse du ticket de restaurant universitaire est décidée sans les étudiants. A la rentrée 1983, la parité étudiant/Etat est supprimée. En 1986, nous payons 9 F alors que l'Etat participe pour 6,66 F. De plus, nous ne mangeons pas pour le prix que l'on paie. Les denrées alimentaires représentent 40 % de la somme totale.

L'U.N.E.F. propose un blocage du prix du tarif de restaurant universitaire et la parité Etat/étudiant. Les boursiers devraient bénéficier du demi-tarif dans tous les restaurants universitaires.

Pourquoi l'abandon de nos structures d'entraide étudiante ?

La dégradation des œuvres universitaires est la conséquence directe du désengagement financier de l'Etat dans l'aide sociale d'après Laurence Collin, élue au Conseil national des œuvres sur les listes de l'UNEF. C'est clair : le réinvestissement de l'Etat, l'arrêt de la privatisation, le retour à la démocratie (pouvoir réel des étudiants sur les œuvres) sont les conditions pour que nous puissions vivre et étudier dans les meilleures conditions.

Le logement étudiant

106 000 chambres en cité U pour plus d'un million d'étudiants, 9 m² pour un prix d'hôtel dans des bâtiments qui vieillissent.

Des milliers d'étudiants sans logement au mois d'octobre (ils étaient 3 000 à Toulouse l'an dernier)..

Et le ministère propose :

- d'arrêter la construction de nouvelles cités U ;
- de laisser la gestion de certaines cités à des organismes privés ;
- de passer des contacts avec les sociétés H.L.M. pour qu'elles acceptent des étudiants ; ce que propose aussi l'UID (UnefID).

Assez de logements chers, petits et insalubres.

Nous proposons :

1. de rénover les cités existantes et d'augmenter les crédits de maintenance ;
 2. de donner de réel pouvoir aux conseils de résidences pour toutes les décisions concernant la cité (loyers, aménagements, gestion, crédits culturels...);
 3. d'intervenir auprès des municipalités et de la population pour recenser les logements vides en ville ;
 4. d'utiliser tous les terrains, propriétés de l'Etat sur le campus ou à proximité, pour construire des logements sociaux pour les étudiants ;
 5. d'organiser l'information dans les lycées sur les conditions d'admissions en cités U (notamment les délais) ainsi que sur toutes les autres possibilités d'hébergement.
- (cf chapitre logement et dossier FRUF, pages 16 et 17).

Les bourses.

Un nombre de boursiers insuffisant et le développement du salariat étudiant qui vont de pair avec l'augmentation de l'échec et de l'abandon.

Un montant des bourses largement inférieur au budget-type d'un étudiant et qui ne permet pas de prendre en compte tous les aspects de la vie de l'étudiant...

Et le ministère de l'éducation nationale propose d'augmenter les droits d'inscription pour augmenter le nombre de boursiers et le taux des bourses.

Faire payer Pierre pour habiller Paul, ça ne paie pas !

Nous proposons :

1. d'augmenter le nombre de boursier : 20 % des étudiants semble souhaitable ;
2. d'augmenter le taux de bourses et d'aligner le dernier échelon sur le montant du budget-type de l'étudiant ;
3. de mensualiser les bourses (payées par trimestre actuellement avec le 1^{er} terme en novembre-décembre) ;
4. de donner la gestion des bourses aux CROUS (rectorat actuellement) car ce sont eux qui connaissent le mieux les étudiants et leurs besoins surtout en matière d'aide sociale.

BOURSES

En 1981, on connaît une forte augmentation du nombre de boursiers, ainsi qu'une revalorisation importante. Depuis, la situation de l'aide directe est de plus catastrophique et on assiste à une baisse du pouvoir d'achat des bourses.

POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS BOURSIERS

1971	1976	1977	1979	1981	1984	1986
15,9	11,1	9,6	9,5	13,0	11,0	9,5

L'UNEF propose une augmentation et une revalorisation immédiate des bourses.

Les difficultés financières, surtout à la rentrée, nécessitent que les bourses soient mensualisées et que soit versé dès octobre, le premier versement trimestriel.

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT PAR C.R.O.U.S.

Source : Statistiques du C.N.O.U.S. (mars 1986)

Académies	Etudiants inscrits	Nombre de places en cités universitaires, réservations H.L.M., logements en location et foyers agréés							Pourcentage par rapport étudiants inscrite	
		Célibataires				Jeunes ménages (1)			Total	Pourcent. inscrites
		Cités	H.L.M.	Logement en location	Foyers agréés	Cités	H.L.M.	Logement en location		
Aix-Marseille	57 300	7 435	166	"	"	54	464	"	8 109	14
Amiens	19 509	2 504	16	237	64	"	144	84	3 049	16
Antilles-Guyane	5 504	393	"	"	"	"	"	"	393	7
Besançon	18 429	2 355	300	"	85	"	238	"	2 978	16
Bordeaux	54 852	5 222	"	"	65	"	"	"	5 287	8
Caen	21 668	3 157	30	"	20	"	380	"	3 567	16
Clermont-Ferrand	22 779	2 711	"	"	92	"	182	"	2 985	13
Corte	1 705	392	"	"	"	"	"	"	392	23
Créteil	75 262	821	183	"	148	"	132	"	1 064	1,6
Dijon	22 889	2 829	"	"	310	"	387	"	3 326	16
Grenoble	44 199	5 532	15	"	766	"	366	"	8 879	16
Lille	74 048	7 243	"	"	80	48	890	"	8 261	11
Limoges	13 467	1 675	102	"	"	"	228	"	2 003	16
Lyon	83 289	4 640	"	"	140	312	"	"	4 992	8
Montpellier	61 764	8 289	"	"	"	"	"	"	6 289	12
Nancy-Metz	47 026	6 016	189	"	300	"	710	"	7 216	16
Nantes	60 855	4 771	21	"	"	"	422	"	6 214	10
Nico	28 049	2 704	20	"	"	"	134	"	2 858	10
Orléans-Tours	30 821	3 672	60	24	99	"	138	"	3 893	13
Paris	288 053	1 271	"	"	76	"	"	"	1 347	0,5
Poitiers	20 580	2 958	"	"	60	"	"	"	3 008	15
Reims	20 718	1 611	1 361	"	481	"	252	"	3 705	18
Rennes	52 631	6 249	8	71	"	"	284	"	6 810	12
Rouen	27 214	2 395	"	"	"	64	88	"	2 647	9
Strasbourg	42 467	3 878	"	"	160	"	210	"	4 238	10
Toulouse	73 167	6 563	"	"	50	"	644	"	7 267	10
Versailles	59 285	6 280	"	"	"	978	376	"	7 644	11
Totaux	1 326 500	100 974	2 439	332	2 900	1 632	6 647	84	114 908	9

(1) Un « jeune ménage » = 2 places

Les prêts.

Moins de 3 000 prêts sont accordés chaque année pour un montant total d'environ 13 millions de francs.

Il s'agit de prêts remboursables en dix ans sans intérêt.

Tout étudiant non boursier peut bénéficier d'un prêt. Dans l'année, la commission se réunit deux fois pour les attributions. Les demandes sont à déposer au rectorat.

Les dates des commissions sont fixées par les recteurs individuellement mais nous avons la possibilité de siéger dans cette instance.

Le F.S.U.

La dégradation progressive du pouvoir d'achat des bourses, la situation difficile de nombreux étudiants, notamment étrangers, font que les aides qu'attribue le F.S.U. ont tendance à devenir permanentes alors qu'à l'origine le F.S.U. est une aide exceptionnelle.

Pour obtenir cette aide, il faut s'adresser aux assistantes sociales du CROUS. Chaque semaine, en principe, une commission d'attribution se réunit.

Pour la plupart des CROUS, c'est sur les fonds du F.S.U. que sont prélevées les avances sur bourses.

Le S.L.E.E.

C'est un service fort peu connu des étudiants... et pour cause.

Créé théoriquement pour favoriser les relations étudiants-entreprises pour la recherche de stage par exemple, ses moyens financiers ne correspondent pas aux besoins.

1985 : 400 000 F.

1986 : 376 000 F.

1987 : 100 000 F.

Le budget de ce service chute de 76 % pour cette année alors que les besoins sont de plus en plus grands.

Au niveau des offres, on voit se développer de plus en plus les emplois précaires.

Pour un S.L.E.E. intégré à nos études.

Nous proposons :

1. que le S.L.E.E., par des contacts privilégiés avec les entreprises, facilite les stages de formation intégrés aux études ;
2. que les œuvres universitaires jouent un rôle nouveau d'aide aux étudiants en quête d'un premier emploi ;
3. que la mise en place d'un véritable service emploi qui permette à chaque étudiant de trouver des emplois pendant leurs études correspondant à leur qualification et leur permettant de poursuivre leurs études.

Les transports.

Des campus souvent excentrés et des tarifs de transport en commun élevés.

Des transports moins chers, mieux adaptés.

Nous proposons :

1. que des rapports directs et étroits soient établis entre les conseils vie des études, les

Œuvres et étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers, plus encore que les Français, sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du C.R.O.U.S. s'occupe, d'une façon qu'il faudrait développer, de l'information pour ces futurs étudiants.

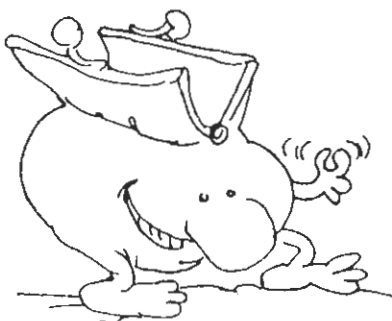
Les étudiants étrangers représentent 17 % des résidents en cité-U. Pour les autres de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60 000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.

Nous proposons :

1. que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement ;
2. qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accession à un logement H.L.M. ou autre.
3. que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français ;
4. que les œuvres interviennent pour faciliter l'accès à la sécurité sociale de plus d'étudiants et que l'âge limite de 26 ans soit repoussé étant donné le vieillissement de la population étrangère dans nos universités (cf. pages 7 et 8).



Une solution : nous-mêmes. En ce qui concerne la M.N.E.F. (voir dossier mutuelle), pour les C.R.O.U.S., pour les bourses, nous devons être ensemble. Aucun gouvernement n'agira à notre place. De Chevènement à Devaquet : une même ignorance de nos besoins, de notre volonté d'étudier.

Chacun doit pouvoir entrer à l'université quelles que soient les ressources de ses familles sans transiger sur ce principe les étudiants de l'U.N.E.F. s'organisent pour gagner. La lutte ne peut que nous porter bonheur.

C.R.O.U.S. et les sociétés de transports afin d'étudier les horaires, dessertes, correspondances... ;

2. d'inciter à la mise en service dans chaque ville universitaire de cartes d'abonnement à tarifs réduits pour les étudiants, style « carte orange » à Paris ;

3. que la moitié du prix des transports soit pris en charge par les C.R.O.U.S. pour les étudiants boursiers.

L'animation.

Des universités véritables déserts culturels, et le ministère de l'Education nationale propose là encore de privilégier les privés.

Des cinémas Gaumont sur les campus, ce n'est pas de l'animation !

Nous proposons :

1. de créer dans toutes les universités des associations culturelles sous le contrôle du conseil de la vie et des études et financées conjointement par les C.R.O.U.S. et les universités ;
2. par ce biais, de permettre une ouverture de l'université sur la vie, la région... et d'en faire un lieu privilégié de promotion de toutes les formes de culture et de communication ;
3. de permettre la création de clubs gérés par les étudiants (photos, micro-info, ciné-club...).

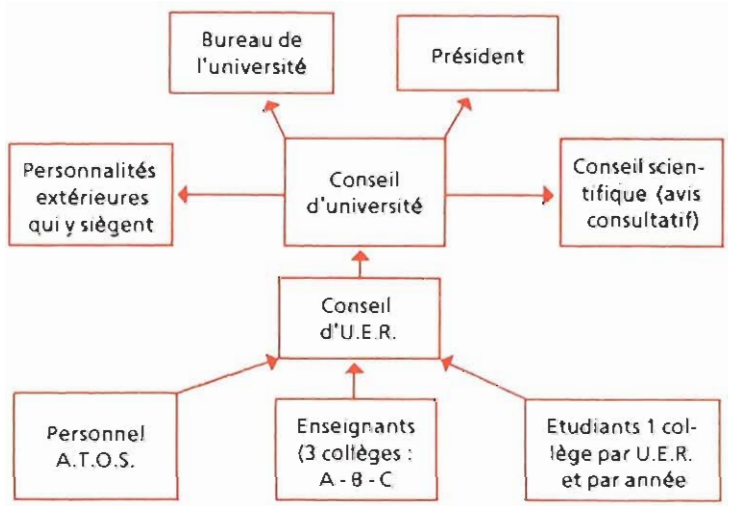
LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Les structures universitaires

Les structures de l'Université et son fonctionnement sont bien différents de ceux du lycée, et mal connus des étudiants. Cette méconnaissance provient peut-être du fait que les étudiants y ont peu de place et le peu d'emprise qu'ils ont sur les structures de leur université implique un désintéressement de plus en plus grand quant à son fonctionnement : le taux de participation aux élections universitaires est très faible, environ 10 %.

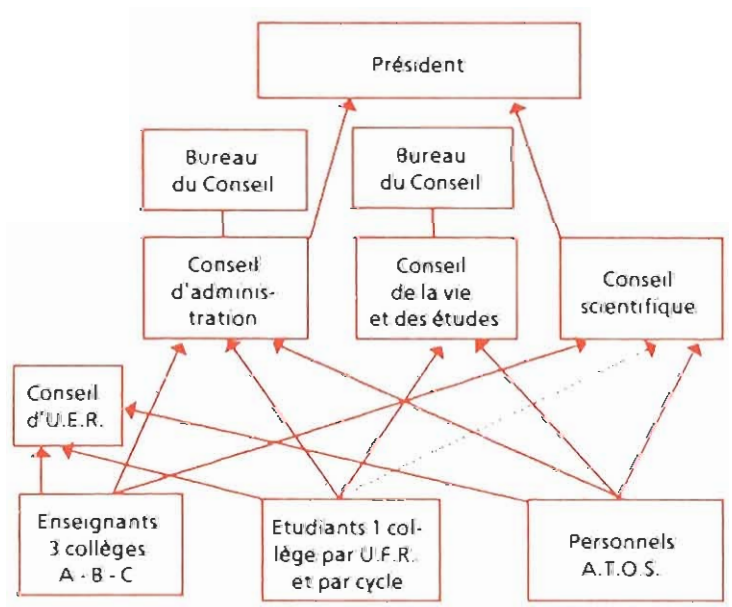
Nous allons donc tenter d'y voir un peu plus clair : quelles sont les structures universitaires ? Sont-elles adaptées ? Quel rôle pour les élus et quelle place pour les étudiants ?

1. La loi Faure



U.E.R. : Unité d'Enseignement et de Recherche.
 Personnel A.T.O.S. : Personnel Administratif, Technique et Ouvriers de France

2. La loi Savary



CA : Conseil d'Administration
 CEVU : Conseil des Etudes et de la vie Universitaire.
 CS : Conseil Scientifique
 U.F.R. : Unité de formation et de recherche (remplace les U.E.R.)
 : Seulement les étudiants de 3^e cycle.

Les structures actuelles :

Aujourd'hui les structures sont différentes selon les universités puisque toutes n'appliquent pas la loi Savary (janvier 84), mais encore la loi Faure et que d'autres ont un statut mixte.

La loi Faure

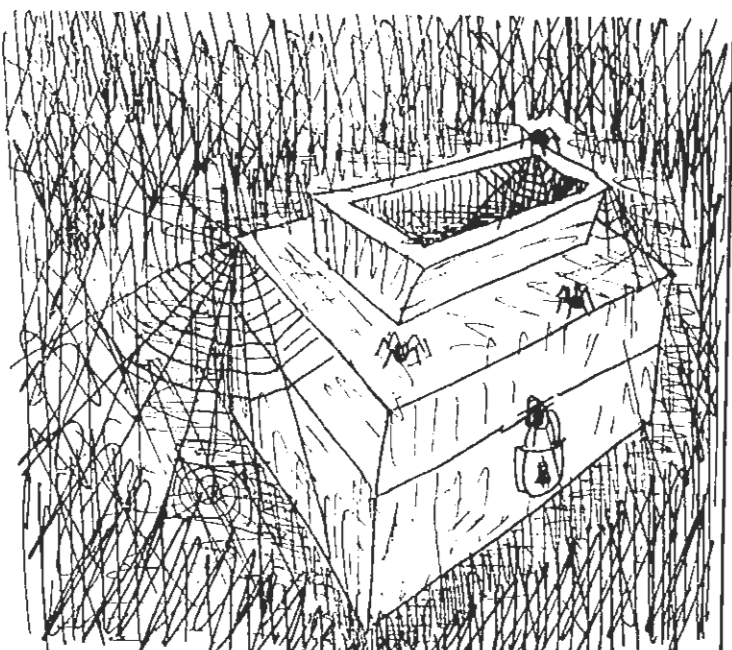
Les élections aux Conseils d'UER ont lieu chaque année, puis les élus de ces Conseils élisent le Conseil d'Université. Les Conseils d'UER ont peu de pouvoir propre, puisque leurs délibérations sont ensuite soumises au Conseil d'Université qui est compétent pour tout ce qui concerne la vie de l'Université (budget, modalités d'examens etc.). La représentation étudiante au Conseil d'Université est de 20 %.

La loi Savary

Les élections aux Conseils d'UFR et aux trois Conseils de l'Université (CA-CEVU-CS) ont lieu tous les deux ans. Les Conseils d'UFR votent le budget de l'UFR, le régime d'examens, la pédagogie. Le Conseil scientifique prépare les dossiers sur la recherche, les formations, la coopération entre les universités, les contrats avec les entreprises, son avis n'est pas décisionnel. Le CEVU a compétence en matière pédagogique, de liens avec le CROUS, les examens, la vie culturelle, il est le garant des libertés politiques et syndicales à l'Université. Étant donné son champ d'action, on peut dire que c'est le Conseil le plus proche des étudiants, c'est dans ce Conseil que la représentation étudiante est la plus forte : 25 %. Mais ses avis sont ensuite soumis au Conseil d'Administration. C'est donc le Conseil d'Administration qui vote en dernier ressort sur toutes les questions, ses pouvoirs sont donc très étendus.

Les universités mixtes

Aujourd'hui, seules 14 universités appliquent la loi Savary dans son intégralité (élection des trois Conseils d'Université en 85-86 et des Conseils d'UFR en 86-87). Par ailleurs, 18 Universités appliquent toujours la loi Faure et 40 Universités ont un statut mixte. Ces dernières ont élu des CA, CEVU et CS mais les statuts des UER n'ont pas été transformés en UFR par conséquent les UER subsistent et fonctionnent toujours.



Les élus

Dans ces structures, les élus étudiants ont un rôle minime mais non négligeable. Il est vrai que la plupart du temps, le vote des étudiants n'est pas décisif, mais il peut malgré tout être important, par exemple à Toulouse III, le budget de misère a été repoussé lors du premier vote, grâce à l'intervention des élus « Solidarité étudiante ».

Les élus « Solidarité étudiante » informent les étudiants à tout moment :

- Avant les conseils, à partir de l'ordre du jour, ils demandent l'avis des étudiants sur chaque point à l'ordre du jour.

- Après les conseils : ils informent les étudiants sur les décisions qui ont été votées.

L'information peut se faire de différentes manières : interventions en amphi, tracts, lettre des élus, panneaux syndicaux, permanence des élus.

Dans chaque conseil ils défendent les intérêts, les avis, les revendications des étudiants.

Dans certains cas, les élus peuvent défendre individuellement les étudiants : problèmes d'inscription, de dérogations, de bourse... Un étudiant isolé est toujours démuné face aux nombreux problèmes qu'il peut rencontrer, les élus « Solidarité étudiante » sont là pour les aider, indiquer les démarches à suivre.

La mission principale des élus est la défense collective des étudiants : amphes surchargés, manque de photocopies de cours, droits d'inscription, manque de moyens pour les T.D., la bibliothèque... Sur ces problèmes, l' élu informe les étudiants et devient leur porte-parole mais c'est l'ensemble des étudiants concernés qui décident de l'action à mener.

(Dossier réalisé avec l'aide des élus UNEF-UGE au CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.)

LA DÉMOCRATIE ? ET QUOI ENCORE ?...



Des structures inadaptées

Une des grandes revendications du mouvement de novembre-décembre dernier était la démocratie, or dans les universités qui n'appliquent pas entièrement la loi Savary, certains Conseils n'ont pas été renouvelés depuis 1983, si bien qu'il n'y a plus d'étudiants qui y siègent.

La loi Savary permettait un peu plus de démocratie (représentation des étudiants légèrement plus importante) mais le Conseil des études et de la vie universitaire et le Conseil scientifique sont réduits à un rôle subalterne qui ne permet pas une réelle expression démocratique. Les élus étudiants n'ont toujours pas de pouvoir de décision, car les enseignants sont majoritaires à eux seuls.

Le mouvement a montré la volonté des étudiants de prendre en charge leurs études et d'avoir une prise sur leur contenu, leur déroulement. Lors des Etats généraux du mois de mars à Paris VIII Saint-Denis, des propositions ont été faites en ce sens. Le mouvement a refusé la délégation de pouvoir et affirmé la volonté de gérer l'Université au lieu de laisser cette gestion aux mandarins avec une caution étudiante.

L'intervention des étudiants

Sur les problèmes qui concernent les T.D., un amphi, une fac, seule l'intervention de tous les étudiants peut permettre de gagner. Les élus informent les étudiants, mais ils ne savent pas spontanément tous les problèmes qui se posent alors, il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Alors, c'est en se rassemblant que les étudiants peuvent décider de l'action à mener. C'est en définissant nos revendications, nos propositions, que nous pouvons améliorer nos conditions de vie et d'études.

A tout moment l'information est prépondérante, alors pour qu'elle circule bien, à nous de nous organiser.

Elire partout des délégués de T.D. et d'amphi, c'est avoir des relais permanents et connus de tous entre les élus et les étudiants, c'est donner l'outil nécessaire à l'information permanente qui est la base de toute action, de tout acquis nouveau.



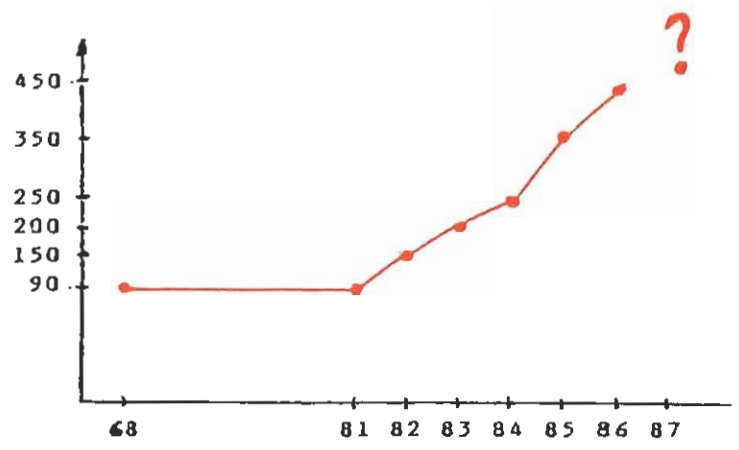
La sélection est le mode de fonctionnement actuel de l'université. Elle présente deux aspects : la sélection sociale et la sélection par l'échec et la limitation des capacités d'accueil. Le résultat : brader les principales filières de formation de l'université, exclure la grande majorité de la jeunesse d'une réelle formation. Le pourquoi ? L'Etat refuse d'investir dans l'université. Ne sont maintenues dans de bonnes conditions que les filières ultra-sélectives, rentables pour le patronat.

Le coût des études, de l'inscription, du logement, dissuade beaucoup d'étudiants de rentrer à la fac. Les conditions de vie des étudiants sont rendues très difficiles par l'insuffisance de l'aide sociale. Une solution pour mieux étudier : obtenir le réinvestissement de l'Etat dans l'aide sociale (voir le dossier aide sociale page 25).

Parmi ceux qui rentrent en première année, plus de 50 % n'auront pas le DEUG, 80 % redoublent. Parmi eux, bien sûr, un bon nombre d'enfants d'ouvriers. Mais ils ne sont pas les seuls touchés... et pour cause, ils ne représentent que 8 % des étudiants.

Cet échec massif ne s'explique pas par la bêtise des étudiants,

Le manque de moyens, de matériel, de profs l'explique. L'échec est inversement proportionnel au taux d'encadrement, il est bien inférieur dans les I.U.T. où le nombre d'élèves par prof est plus réduit qu'à la fac. Il est inversement proportionnel au



évolution des droits d'inscription

budget pédagogique. A Toulouse, les 30 étudiants d'un magistère bénéficient de 30 000 F par an et par étudiant, contre 30 F par an et par étudiant en A.E.S. Il en est de même pour la valeur des diplômes.

Le dénuement des universités mène à cette situation. De Chevènement à Valade en passant par Devaquet, une seule logique : sélectionner les meilleurs et tant pis pour les autres. C'est ce dénuement qui conduit l'U.N.E.F. à exiger le réinvestis-

sement financier de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

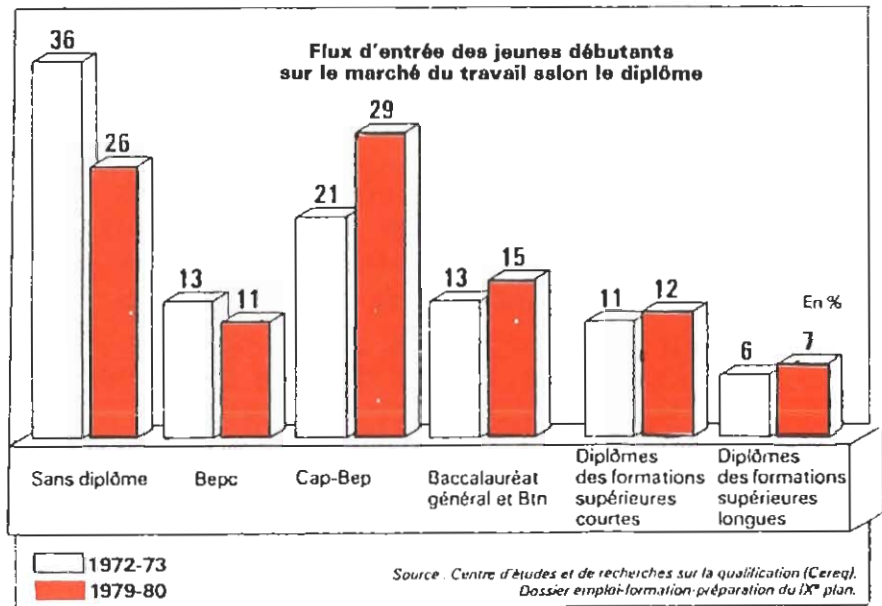
Une concertation doit s'engager sur les besoins de nos filières, et c'est à nous, ensemble, de veiller à ce que dans chaque U.E.R. ou U.F.R. les carences soient dénoncées avant que les trois quarts de l'amphi ne soient collés, avant que les trois quarts de la maîtrise ne soient chômeurs.

Le désengagement de l'Etat se traduit par la dégradation des conditions d'étude, en même temps que par la hausse des droits d'inscription.

Par rapport à la loi de programmation militaire (474 milliards), la somme que l'Etat devrait investir pour supprimer les droits est infinitésimale. C'est dans ce sens que les Etats généraux étudiants de mars ont demandé à Monory la suppression des droits d'inscription.

Débouchés

La stagnation du nombre de diplômés hypothèque lourdement la rentabilité économique à venir. On peut parler de « sous-développement des diplômés ».



Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il est difficile de parler de véritable mouvement étudiant. Ceux-ci ont bien sûr pris part aux événements de 1830 et 1848 mais plus par solidarité avec la population qui s'insurgeait que par des caractéristiques proprement estudiantines.

C'est avec la III^e République que naissent les premières associations d'étudiants.

En 1877 se crée à Nancy la première « société des étudiants », suivie par Bordeaux en 1882, Paris en 1884, Toulouse en 1886, Grenoble en 1888... Au début du siècle, toutes les villes universitaires ont leur société des étudiants qui prennent le nom d'Association générale des étudiants (AGE).

Ce n'est que trente ans après la création de la 1^{re} AGE, que celles-ci se réunissent à Lille le 4 mai 1907 et créent l'Union nationale des associations générales des étudiants de France.

L'UNEF est née.

Des débuts folkloriques

Les étudiants du début du siècle n'ont que peu de soucis matériels. Ils sont pratiquement tous issus de la bourgeoisie.

Cette composition sociale a des conséquences sur l'activité des AGE. Leur rôle se borne à l'organisation de bals, fêtes et chahuts divers. La cotisation y est élevée et il faut le plus souvent être parrainé.

Dans la mesure où l'amusement demeure la seule activité, la nécessité d'une coordination nationale ne se fait sentir aucunement. A l'inverse, le chauvinisme local connaît de beaux jours. Un antagonisme profond sépare les villes universitaires entre elles.

La toute jeune Union nationale n'a alors que très peu d'influence.

Cependant un fait significatif : les AGE sont déjà les seules associations étudiantes où ne soit fait aucune distinction politique, philosophique ou religieuse.

Lorsque la guerre de 14-18 éclate, met fin à cette vie facile et pose de façon brutale de terribles problèmes sociaux à l'université, c'est tout naturellement vers leur AGE que se tournent les étudiants pour organiser l'entraide devenue indispensable.

La Première Guerre mondiale et les changements qu'elle occasionne dans le paysage social du pays vont bouleverser cette tranquillité bienveillante des AGE.

De folklo en Corpo

Nombreux sont ceux qui ont fait l'expérience de la guerre et retournent à l'université dans un contexte de crise économique et de vie rendue plus difficile. La gratuité de l'enseignement secondaire à partir de 1930 et la création de bourses favorisent l'accès de nouvelles couches sociales à l'université qui cesse d'être ce monde clos réservé à une élite.

Peu à peu les AGE prennent en compte cette réalité et mettent en place une série de services corporatifs qui vont les transformer de sociétés de bals en sociétés de bals et d'entraides.

Dans les AGE sont créés des Restau U, des services logement,...

Ces services corporatifs s'étendent et s'organisent à l'échelon du pays.

C'est l'époque où l'UNEF crée :

- l'Office du tourisme universitaire (OTU),
- l'Office du sport universitaire (OSU),
- le Bureau universitaire de statistiques,
- le Centre national des œuvres en faveur des étudiants,
- ...

Même si on assiste à de premières actions revendicatives, celles-ci restent limitées et l'on se contente souvent d'en rester à la simple expression de vœux.

Les étudiants restent dans leur grande masse isolés des luttes du pays et c'est une partie infime mais grandissante

qui, dans le cadre du Front populaire, prend part à la lutte contre le fascisme et la paix.

L'Occupation : Neutralité et Résistance

L'UNEF dans cette période a des visages différents.

La direction nationale s'affirme d'une neutralité coupable vis-à-vis de l'occupant et d'une complaisance certaine pour le régime de Vichy. Bien que l'UNEF n'est jamais collaboré en tant que telle, elle n'a pris position ni lors de la défaite, ni au moment des déportations, ni à la Libération.

Cependant bien des étudiants ont rejoint les mouvements de Résistance dès 1940. L'honneur de l'UNEF est sauvée par l'action des Equipes d'étudiants patriotes regroupant communistes, gaullistes, chrétiens, socialistes, démocrates de toutes tendances qui rejoignent le combat contre l'occupant.

Ainsi des AGE comme Grenoble ou Lyon entrent complètement dans la Résistance face à l'occupant nazi.

A Paris, François Lescure, responsable de l'UNEF pour la France occupée organise avec courage la première grande manifestation de résistance que fut la « marche à l'Etoile » du 11 novembre 1940. Plusieurs milliers d'étudiants s'y retrouvèrent pour aller s'incliner sur la tombe du soldat inconnu et manifester la volonté de la jeunesse estudiantine de lutter contre l'asservissement de l'université, pour la libération de la France.

1946 : Naissance du syndicalisme revendicatif

La fin de la guerre voit le retour de ceux qui se sont pleinement investis dans la Résistance et qui veulent donner à l'UNEF un autre visage, celui d'union nationale prenant toute sa place dans la vie nationale. D'autant que l'université d'après-guerre sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance, s'ouvre à des couches sociales jusque-là écartées de l'enseignement supérieur. Le 24 avril 1946, le congrès de Grenoble adopte la Charte de Grenoble, qui, pour la première fois, définit l'étudiant, ses droits et ses devoirs, sa place dans la société. Cette même année, l'UNEF participe activement à la création de l'Union internationale des étudiants (UIE) dans le souci de lutter pour le rapprochement des peuples et des étudiants, et pour que jamais plus le monde ne connaisse le racisme, la xénophobie et la cruauté de ce qu'il venait de vivre.

Dès lors, l'UNEF développe des actions revendicatives importantes, faisant appel à la grande masse des étudiants. La première grande grève contre l'augmentation des droits d'inscription a lieu en juin 1947. Le 23 septembre 1948, l'UNEF obtient le vote par le Parlement d'une loi étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants. La MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) est alors créée pour gérer la Sécu.

Cependant, l'UNEF n'est pas complètement acquise au syndicalisme, et des tensions importantes opposent les tenants des corporations et du syndicalisme vont faire apparaître des divisions dans une Union nationale, à la fois puissante et fragile.

La grande UNEF

Toute cette période est dominée par le problème algérien. Une écrasante majorité des étudiants refuse de considérer que la guerre d'Algérie ne les concerne pas. Ce sont eux qui

partent les premiers. L'UNEF s'engage donc aux côtés des syndicats ouvriers et des organisations de jeunesse dans la lutte pour la paix en Algérie. L'UNEF s'y affirme comme une organisation qui compte et y conquiert une reconnaissance publique de véritable syndicat. Un étudiant sur deux est alors syndiqué à l'UNEF. Le Gouvernement lui fait payer son intransigeance en supprimant sa subvention.

Pendant toutes ces années, le problème « algérien » est devenu l'axe principal du syndicat. L'action revendicative de masse sur les problèmes étudiants est délaissée.

La liquidation

Les divisions politiques du pays, exacerbées par la guerre froide, rendent l'unité du syndicat précaire. Celle-ci n'est en fait qu'une cohabitation difficile où les rancœurs s'exaspèrent.

En 1961, sous la houlette de Michel Debré, un certain nombre de corporatistes traditionnels et d'étudiants engagés dans des organisations politiques d'extrême droite, refusant l'évolution démocratique du syndicat, quittent l'UNEF, et fondent la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF aujourd'hui disparue), avec l'appui évident du Gouvernement de l'époque. Deux des composantes fondamentales de l'UNEF, qui ont compté énormément dans son histoire et son évolution syndicale, l'UEC et la JEC, traversent une période de difficultés qui va durer quelque temps. L'UNEF est alors prise en main par les étudiants du PSU. Les dirigeants pratiquent une politique de liquidation du syndicat, tant sur le plan matériel et financier que sur le terrain revendicatif. C'est la théorie des « minorités agissantes » qui prend le dessus, laissant de côté l'action de masse des étudiants. Les étudiants ne se reconnaissent plus dans les mots d'ordre et les actions du syndicat qui pratique dès lors la délégation de pouvoir à tour de bras. L'UNEF connaît une grave hémorragie d'adhérents. Les soucis du syndicat sont bradés au profit politicien du Bureau national. Les conséquences en sont extrêmement graves pour les étudiants dont les intérêts ne sont plus défendus.

Les difficultés de vie et d'étude des étudiants n'en continuent pas moins de s'aggraver. Le mécontentement grandit dans un contexte social tendu, et sans une UNEF puissante capable de faire s'exprimer clairement les revendications et de rassembler les étudiants dans la lutte pour les satisfaire.

68 :

Sursaut dans le déclin

En mai-juin 1968, c'est l'explosion : les étudiants se tournent quand même vers l'UNEF qui jouit toujours d'un certain prestige issu du temps de la guerre d'Algérie et qui, de toute manière, reste le seul pôle de rassemblement possible. Mais par son incapacité à répondre aux préoccupations étudiantes, son refus de participer aux accords de Grenelle, et sa complaisance à l'égard des groupuscules gauchistes, l'UNEF se saborde elle-même, et perd le peu de crédit qui lui restait. Le syndicat devient lieu de luttes intestines des différentes formations politiques de gauche. En décembre 1968, c'est une UNEF défigurée par les innombrables groupuscules, une UNEF qui n'a plus aucune assise matérielle, qui ne compte plus que 7 000 adhérents, qui se réunit en congrès à Marseille. Le débat posé est celui de la transformation de l'UNEF. Les tendances politiques jouent le black-out autour de la question : faut-il transformer l'UNEF en mouvement politique de masse ? Le débat est rude entre les tenants de cette volonté de soumission du syndicat aux divers groupements politiques, et ceux qui défendent l'orientation syndicale.

En route pour le renouveau

Pour conserver à l'UNEF son orientation syndicale, et aller vers un grand syndicat de masse prenant réellement en compte les revendications des étudiants et leur permettant d'aboutir, les associations générales de Brest, Lille, Mulhouse, Nancy, Nice, Orsay, Saint-Etienne, et Toulouse, décident de se constituer tendance syndicale de masse, pour faire revivre le syndicalisme et la défense des revendications, pendant le 57^e congrès en décembre 1968 à Marseille. Cette tendance prend le nom de : « tendance pour le renouveau de l'UNEF ».

Premières élections

Dès lors, les militants du renouveau prennent en charge la bataille revendicative du syndicat que la direction nationale refuse de mener, relance la campagne de syndicalisation volontairement stoppée par les liquidateurs. La présentation des listes du syndicat aux élections universitaires (un des grands acquis de mai 68) oppose encore une fois les militants du renouveau et les autres tendances. En effet, alors que l'UNEF liquidatrice considère comme une compromission la présentation de candidats, le renouveau décide de ne pas laisser l'avenir de l'université aux mains des mandarins et des organisations étudiantes réactionnaires et donc de se présenter aux premières élections de 1969. Les listes « pour le renouveau de l'université » font un tabac, mettant en évidence l'intérêt porté par les étudiants à la rénovation du syndicat.

Alors que sur les campus, dans l'expérience de la lutte, le syndicalisme se fraye un chemin, la lutte interne, faite de scissions et de réunifications éphémères de groupuscules, continue d'enfoncer l'UNEF (hors renouveau) dans la crise.

Départ de la direction liquidatrice

En janvier 1971, le Bureau national, composé des étudiants du PSU appelle à quitter l'UNEF et démissionne. Il tente de livrer la direction de l'UNEF moribonde aux trotskystes de l'AJS (qui prendra les noms d'OCI-PCI-MPPT-MEAS-OJR-FER au fil des ans). L'AJS convoque autoritairement un congrès à Dijon.

Devant l'absence statutaire de direction officielle, les comités d'action pour le renouveau de l'UNEF appellent, conformément aux statuts, une assemblée générale du syndicat. Plus de la moitié des C.A. (127 sur 230) représentant la grande masse des syndiqués, répond à l'appel. Cette assemblée, après avoir fait le point de la situation, tant universitaire que celle du syndicat, convoque, toujours selon les statuts, les 59^e congrès de l'UNEF, à Paris les 4, 5 et 6 mars 1971.

Le congrès du renouveau

Le 59^e congrès s'attache à définir l'orientation syndicale. Le nouveau Bureau national, élu sous le mot d'ordre « aide et défense des étudiants », a pour tâche de jeter les bases de reconstruction du syndicat. Pendant ce temps, l'AJS maintient le congrès de Dijon, refusant ainsi la convocation démocratique du congrès de Paris. Au cours de ce congrès, les scissionnistes décident de créer l'Unef-US (qui n'existe plus aujourd'hui).

Retour en force du syndicalisme

A partir de 1971, la bataille du renouveau prend un nouvel angle. Dès 1972, l'UNEF définit une plate-forme revendicative et jette les bases d'une vie réellement démocratique dans le syndicat. 1973 verra le premier grand mouvement à l'université depuis 1968 : celui contre la réforme des premiers cycles. Tirant les enseignements de ce vaste mouvement où l'UNEF joua le premier rôle, le débat dans le syndicat permet de remettre celui-ci complètement sur pied, en montrant la nécessité de lier trois éléments : la défense et l'aide quotidienne aux étudiants, le déclenchement d'actions nationales sur de grands thèmes revendicatifs et la volonté de changements exprimée par les étudiants.

Le riche bilan du renouveau

Dans l'année 74-75, l'UNEF s'affirme comme l'organisation de lutte déterminante à l'université. Elle anime la vie des UER et des facultés. Elle est présente dans chaque lutte locale, comme au plan national. Elle engage l'action la plus large contre les projets sélectifs des ministres Fontanet, puis Soissons qui, prétextant d'un contexte de crise, veulent faire payer à l'étudiant le coût de sa formation. Le Gouvernement supprime une deuxième fois la subvention de l'UNEF alors que pour toutes les autres formations étudiantes elle est maintenue (UNI-Unef US...).

Lors du 62^e congrès du syndicat à Lyon, en 1975, l'UNEF peut faire un riche bilan, les bases du syndicalisme sont reconstruites, la page du renouveau peut être tournée.

Soisson - Sauvage - Saunier et les autres

L'action contre le projet de réforme du second cycle, à laquelle appelle le Collectif dès janvier, permet de faire démarrer les grandes luttes de 1976. Le 15 avril, 200 000 étudiants manifestent dans toute la France. L'angoisse de l'avenir, liée à la déqualification et l'angoisse du chômage, donne à ce mouvement une ampleur et une force inégalées. Les grèves à l'initiative de la seule UNEF durent quatre mois.

Le congrès de Toulouse, en mai, est alors marqué par l'adoption d'une nouvelle « charte du syndicalisme étudiant » qui prend en compte le vaste mouvement de 1976 et répond mieux aux réalités et nécessités de l'université.

Jusqu'en 1981, l'UNEF développe les revendications de changement de l'université au travers des luttes contre les réformes

Sauvage et Saunier qui remettent gravement en cause la démocratie et attaquent le droit des étudiants étrangers.

« Réunification » : piège à flocons

C'est l'époque que choisissent l'OCI (ex AJS), la LCR et des étudiants socialistes pour mettre sur pied une nouvelle organisation. Oubliant leurs querelles qui depuis 10 ans font naître et mourir divers groupuscules (MAS-MARC-COSEF-Unef-US-CLERU) et refusant toujours l'évolution syndicale, démocratique, indépendante et unitaire de l'UNEF, ils créent l'outil de la division du mouvement étudiant : l'Unef-ID (qu'ils nomment avec humour « Indépendante et Démocratique »).

Ils choisissent alors le fonctionnement par tendances politiques, celui-là même qui avait failli mener l'UNEF à sa mort avant sa rénovation.



François Lescuré, initiateur de la marche à l'Etoile, le 11-11-40

Construire l'université nouvelle

Avec l'arrivée de la gauche, l'UNEF s'affirme comme force de propositions pour la construction d'une université nouvelle. Elle gagne l'abrogation de la loi Sauvage, une revalorisation des bourses et la mise en chantier d'une réforme de l'enseignement supérieur. L'UNEF prend une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre de la loi Savary. Elle mobilise les étudiants sur la rénovation des premiers cycles qui risque de rester lettre morte par manque de volonté gouvernementale devant les pressions patronales.

Le temps des désillusions

Les multiples blocages, tant politiques des mandarins, que financiers du gouvernement, à la démocratisation de l'enseignement supérieur, vident, de ce fait, la réforme Savary de son contenu et maintient l'université dans le statu quo de l'échec et de l'abandon.

Mais, dès 1984, Chevènement n'en reste plus au statu quo. Au contraire, c'est une politique résolument élitiste, baptisée républicaine, pour paraître légitime et acceptable, qui est mise en place. Elle se traduit par la création de nombreuses filières d'élite type « magistères », permettant à une infime minorité d'étudiants d'être bien formés au détriment de la grande masse. L'aide sociale est laissée dans son état de délabrement. La construction de logements en résidences universitaires, promise, est remise en cause. La réforme des œuvres est stoppée, les circulaires Joxe et Massot portent gravement atteinte aux droits des étudiants étrangers.

Dès la rentrée 1984, l'UNEF, constatant la remise en cause de nombreux acquis, ap-

pelle à défendre les œuvres en proposant le débat sur ses propositions pour leur développement. L'espoir de changement suscité par l'élection de François Mitterrand, dans la communauté universitaire, avait plongé les étudiants dans un attentisme, délaissant par là même, les actions de masse.

On n'est pas des pigeons

Considérant dangereux cet attentisme, l'UNEF réaffirme avec force la nécessité pour chacun de prendre ses affaires en main, de ne déléguer à personne le soin de décider à sa place.

La conférence des Bureaux d'Age d'Antony, en février 1985, marque en ce sens un réajustement de l'orientation du syndicat qui va permettre le développement des luttes dans de nombreuses villes universitaires. Le 3 mai 1985 à Paris, les étudiants manifestent à l'appel de l'UNEF contre l'augmentation des droits d'inscription de 32 %, les suppressions de diplômes, les mesures discriminatoires à l'égard des étudiants étrangers, pour l'inscription de tous les bacheliers dans la filière et la fac de leur choix sous le mot d'ordre : « On n'est pas des pigeons, on veut vivre, étudier, décider. »

La mobilisation s'intensifie dans les universités à partir des problèmes locaux qui trouvent leur expression dans les choix politiques du ministère. La déréglementation dans laquelle se trouvent les universités, du fait de l'application partielle de la loi Savary, et du laxisme gouvernemental pour accélérer cette application statutaire, permet aux universités de faire tout et n'importe quoi. L'UNEF ne se laisse pas faire, et oppose l'action des étudiants à chaque attaque remettant en cause le droit aux études.

La construction du rapport de force

A la rentrée 1985, le gouvernement supprime la participation de l'Etat à la sécu étudiante : l'UNEF organise seule la riposte pour le réengagement de l'Etat. A Marseille, en février 1986, ce sont plus de 3 000 étudiants qui manifestent contre la volonté de la fac de faire payer jusqu'à 4 000 F de droits d'inscription. Peu après, c'est à Aix, la veille du 71^e congrès, du syndicat, que les étudiants font une journée de grève contre les atteintes dont ils sont victimes.

Les prémices de novembre-décembre 86

En mai 1986, le 71^e congrès de l'UNEF, à Limoges, décide de faire grandir la mobilisation qui commence à s'exprimer à son initiative. De retour du congrès, le syndicat organise des manifestations contre le projet Foyer qui propose des facs concurrentielles, la libération des droits d'inscription. Dans toutes les villes universitaires, les AGE de l'UNEF appellent à l'action tout azimut. Le 28 mai, l'UNEF organise une journée nationale d'action pour la défense du droit aux études à laquelle participent plus de 40 000 étudiants. Peu après, Devaquet annonce la non-libération des droits. C'est une première victoire.

Juillet pour inscrire tout le monde, puis dès le mois d'octobre contre le projet Devaquet, l'UNEF organise seule de grandes manifestations : Nice en octobre, Limoges le 4 novembre, Saint-Etienne le 5 novembre, la fac de sciences est en grève, Nancy le 6 novembre, le 17 novembre Villetaneuse se met en grève à l'appel de l'UnefID.

Très vite c'est le grand mouvement vainqueur de l'automne.



80^e anniversaire de l'UNEF : le 10 mai 1987 à MONTREUIL

1986-1987 est une période qui aura marqué pour longtemps le mouvement étudiant dans le monde.

Les mouvements étudiants en Europe

En Europe, les étudiants de France se battaient contre la loi Devaquet, en Belgique contre les hausses des droits d'inscription, en Espagne contre la sélection et les hausses des droits d'inscription, en Grande-Bretagne contre les attaques portées à l'aide sociale, en Grèce et en RFA les étudiants se sont aussi mobilisés. Les similitudes des attaques portées contre nos droits aux études semblent trouver son origine dans la volonté des gouvernements respectifs visant la mise au niveau des différents systèmes d'éducation d'Europe.

Le but serait de permettre une plus grande mobilité des étudiants en Europe. Nous devons mesurer les conséquences qu'impliquent ce processus. Le nombre d'étudiants ainsi que les filières qui bénéficient des projets prévus risquent d'être trop limitatifs.

Un autre sujet de préoccupation : les droits d'inscription, la tendance actuelle est celle qui fait qu'ils augmentent un peu partout.

Le danger existant est celui de voir se mettre en place au niveau européen une politique élitiste pour l'enseignement supérieur. Plus que d'une véritable coopération, il peut s'agir de former quelques cadres qui devront devenir les gestionnaires de l'Europe de demain.

Lors des dernières rencontres des Unions Nationales des pays d'Europe, nous avons pris la décision de tout faire pour que l'avis des étudiants soit entendu par les instances concernées (Gouvernements, CEE, etc.) que ce soit pour refuser toute attaque contre nos droits aux études ou tout faire pour créer une véritable coopération qui n'exclue ni les pays européens non membres de la CEE, ni les pays en voie de développement qui ont tant besoin de jeunes formés.

Projet ERASMUS

Aujourd'hui, toute une série de projets visant à permettre une certaine coopération ont été avancés par la commission européenne. Le projet ERASMUS devrait permettre en 1992 à 10 % d'étudiants d'acquérir une formation initiale à ce qu'on appelle aujourd'hui les réalités européennes. Les étudiants devraient former le noyau d'un corps de diplômés possédant une expérience directe de coopération intracommunautaire. L'objectif est celui d'élargir la base à partir de laquelle se développera une coopération intensive en matière économique et sociale au sein de la Communauté européenne.

Les étudiants qui feront partie de ces échanges pourront bénéficier soit d'une bourse partielle équivalente à 14 000 francs par an (en 1987, 5 000 bourses seront disponibles) soit d'une bourse complète d'environ 35 000 francs par an qui seront distribuées sur la base d'un concours et qui seront disponibles en nombre très limité. Les bourses ne seront destinées qu'aux étudiants du 3^e cycle.

Les conditions préalables demandent la reconnaissance de diplômes d'un pays à l'autre, la remise à niveau du droit d'inscription.

La coopération ? l'UNEF dit oui, mais la coopération pour améliorer la qualité de nos formations dans une université gratuite et ouverte à tous. Pour que ceci soit possible, nous avons notre mot à dire, nous nous ferons écouter.

L'UNEF est présente au plan international. La coopération entre les étudiants du monde, la solidarité, la paix, et le développement de l'amitié entre les peuples sont les grands axes de son activité internationale.

UNEF : ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Membre fondateur de l'Union Internationale des étudiants (UIE) (plus de 120 organisations à travers le monde), elle participe à des événements tels que le Forum mondial éducation et société où les étudiants se rencontrent pour approfondir leurs analyses sur le rôle et la place de nos universités dans la société, ainsi qu'à toutes initiatives qui favorisent la coopération et la connaissance mutuelle.

Ses actions pour la paix en Algérie et au Viêt-nam trouvent leur continuité dans ses actions aujourd'hui :

— avec l'envoi d'une brigade au Nicaragua le mois de janvier prochain, elle participe à la lutte des peuples pour leur indépendance,

— solidaire avec ceux qui se battent en Afrique du Sud pour la justice et la dignité, elle met en place des initiatives de soutien à l'ANC dans nos universités.

En septembre 86, l'UNEF a participé avec des étu-

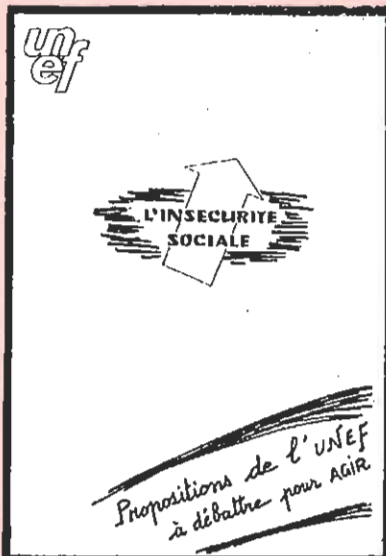
dants belges et finlandais à une mission d'enquête dans les territoires occupés de la bande de Gaza en Cisjordanie.

L'UNEF travaille aussi pour le désarmement et la paix. Avec l'Appel des Cent et le Mouvement de la Paix, elle permet d'être partie prenante d'un vaste mouvement pour bannir une fois pour toute la menace nucléaire sur Terre.

Avec les étudiants du Pacifique Sud (Australie, Nouvelle-Zélande, îles Fidji, Samoa), elle mène campagne contre les essais nucléaires dans cette région du monde.



Le centre national de documentation de l'UNEF.



...Sur la protection sociale étudiante...



...Sur les questions universitaires...

L'UNEF présente ses deux nouvelles brochures : des propositions pour débattre et agir...

Disponibles au Centre National de Documentation de l'UNEF (72, rue de Clichy, 75009 Paris) contre l'envoi de 5 timbres poste à 2,20 F ou dans les locaux du syndicat de ta fac.

L'UNEF : STRUCTURE

Les attaques que nous subissons tous les jours contre notre droit aux études nécessitent une intervention permanente des étudiants sur notre formation pour la défense de nos droits.
L'organisation des étudiants revêt de plus en plus une importance cruciale pour lutter efficacement contre la sélection, l'échec et l'abandon.

L'UNEF, ce sont des étudiants organisés pour être plus forts. A chaque niveau de la vie universitaire, correspond une structure du syndicat qui permet à chaque syndiqué de pouvoir agir efficacement, de lutter pour réussir ses études, d'être plus fort pour mettre en échec toutes les tentatives de remise en cause de l'université pour tous.

L'UNEF, c'est aussi bannir l'anonymat, être en contact avec des milliers d'étudiants d'autres facs. C'est la possibilité d'ouverture et d'épanouissement individuel pour battre en brèche l'individualisme réducteur de nos aspirations.

La structure de base de l'UNEF, c'est l'association au sein de chaque filière d'études.

Les associations se regroupent dans chaque ville de province, et dans chaque université parisienne en Association Générale d'Etudiants

(AGE) ou Union Générale d'Etudiants.

Ce sont des structures qui permettent sur chaque ville d'être plus efficace pour gagner sur des thèmes précis (transports, restaurants universitaires...).

Le Collectif National est l'instance de direction du syndicat entre chaque congrès.

Le Collectif National est la coordination de toutes les villes universitaires, de leurs actions, c'est aussi le lieu de la mise en commun des objectifs.

Chaque AGE y est représentée par son président et son secrétaire à l'organisation.

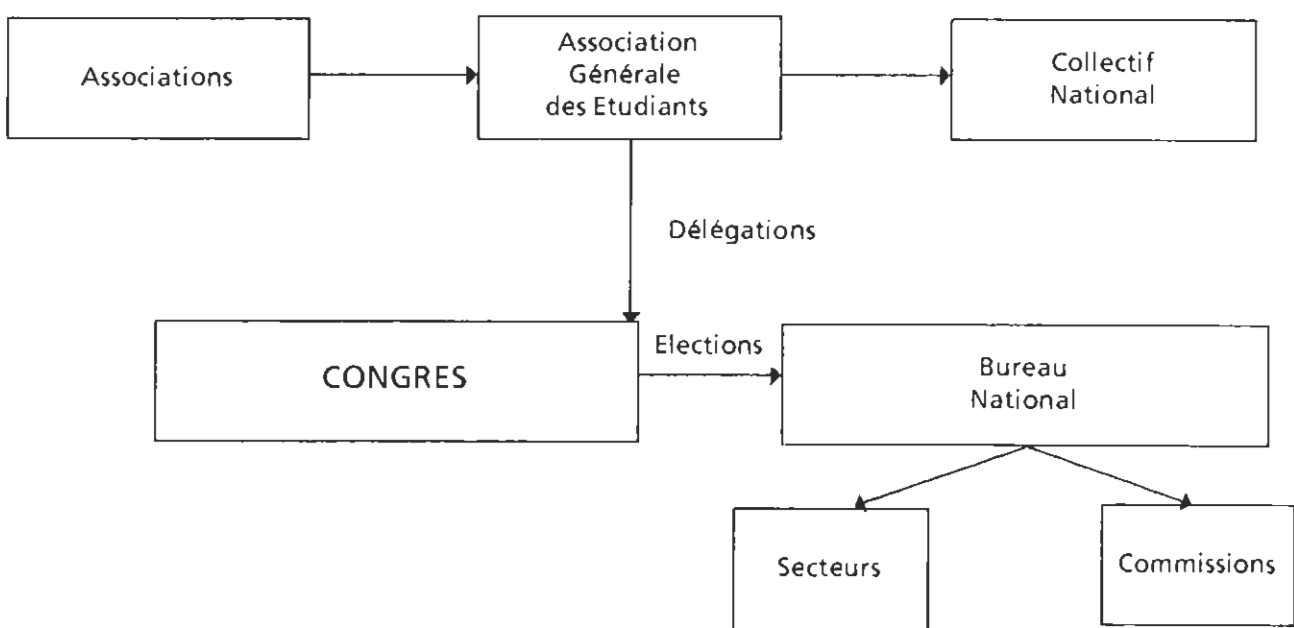
Depuis le mouvement de novembre et décembre 1986, le syndicat a créé des secteurs d'activités qui permettent d'aller en profondeur sur certaines questions pour être plus efficace. Il en est ainsi du secteur organisation, information et communication, presse, international, luttes, élus.

Il existe aussi au sein de l'UNEF des commissions de réflexion sur, notamment, l'aide sociale, les formations, le service national. Le Congrès National de l'UNEF est convoqué chaque année par le Bureau National. Le Congrès décide de l'ensemble de l'orientation et de l'activité du syndicat pour l'année qui suit.

72^e Congrès à Saint-Etienne

Le prochain Congrès de l'UNEF se tiendra du 19 au 22 novembre 1987, à Saint-Etienne.

Il est placé sous le signe de la construction d'un mouvement étudiant solide pour repousser tous les « projets Devaquet » et pour l'application des décisions des Etats Généraux. A ce Congrès, nous discuterons aussi de l'approfondissement du syndicalisme au cœur des études et de la démarche de l'UNEF qui est la démocratie syndicale.



A.E.S. : Administration économique et sociale.
A.G.E. : Association générale des étudiants.
B.S. : Bibliothèque de section.
B.U. : Bibliothèque universitaire.
C.I.D.J. : Centre d'information départemental de la jeunesse.
C.H.U. : Centre hospitalier universitaire.
C.I.O. : Centre d'information et d'orientation.
C.N.O.U.S. : Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
C.R.O.U.S. : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CURSUS : Déroulement d'une formation.
D.E.U.G. : Diplôme d'étude universitaire générale.
D.U.T. : Diplôme universitaire de technologie.
F.S.U. : Fonds de solidarité universitaire.
INTERNAT : Troisième cycle d'études médicales pour ceux qui ont passé le concours de spécialité.
I.U.T. : Institut universitaire de technologie.

L.E.A. : Langues étrangères appliquées.
MAGISTERE : Deuxième cycle en trois ans accessible sur dossier et ultra sélectif.
M.A.S.S. : Mathématique appliquée aux sciences sociales.
M.I.A.G.E. : Mathématique et informatique appliquées à la gestion des entreprises.
MODULE : Ensemble de matières qui doivent être validées en bloc.

GLOSSAIRE

RESIDANAT : Troisième cycle d'études médicales pour ceux qui n'ont pas passé le concours de spécialité.
R.U. : Restaurants universitaires.
U.E.R. : Unité d'enseignement et de recherche.
U.F.R. : Unité de formation et de recherche.
U.V. : Unité de valeur.

S'organiser, une force

A l'automne nous avons gagné le retrait d'un projet rétrograde, sélectif et profondément inégalitaire.

Pourtant, tout va-t-il pour le mieux à l'université ?

Loin de là !

Tous les jours il est nécessaire d'agir pour une meilleure formation, pour des études qualifiantes préparant à un métier, pour une université ouverte à tous sans distinction sociale ni raciale.

Ce qui peut faire notre force, c'est d'être bien organisés en permanence pour être informés, se réunir, proposer, décider, lutter.

Etre syndiqué U.N.E.F., c'est cela, c'est choisir d'être plus fort pour réagir aux attaques quotidiennes contre le droit aux études.

Alors sans attendre, toi aussi, syndiques-toi à l'Union nationale des étudiants de France.

Pour agir et gagner.
 Pour être organisé en permanence.
 Je me syndique.

Nom Prénom

Adresse

..... Tél. :

Université Etude

Cotisation 50 F Soutien 100 F

à renvoyer à U.N.E.F., 72, rue de Clichy, 75009 Paris.

OÙ TROUVER L'UNEF ?

Province

AIX : Union générale des étudiants aixois, UGEA-UNEF, local 106 B, fac de lettres, avenue Robert-Schumann, 13100 Aix-en-Provence. 42 20 85 13.

AMIENS : UNEF, fac de lettres, campus chemin du Thil, 80044 Amiens.

ANGERS : Union générale des étudiants d'Angers, UGEA-UNEF, fac de droit, boulevard Beaussier, Belle Beille, 49000 Angers.

AVIGNON : UNEF, centre universitaire d'Avignon, 35, rue Joseph-Vernet, 84000 Avignon.

BESANÇON : Association générale des étudiants de Besançon, AGEB-UNEF, cité Carnot, quai Veil-Picard, local 5, 25000 Besançon.

BORDEAUX : Fédération des associations d'étudiants de Bordeaux FAEB-UNEF, université de Bordeaux II, 146, rue Léo-Saignat, 33000 Bordeaux. Tél. : 56 91 34 24 (poste 691) ou 56 91 63 18.

BREST : Association générale des étudiants de Brest, AGEB-UNEF, fac de lettres, avenue Le Gorgeau, 29200 Brest. Tél. : 98 44 36 52.

CAEN : Association caennaise des étudiants, ACE-UNEF, université de Caen, 14032 Caen. Tél. : 31 94 81 40 (poste 3699).

CHAMBERY : Association générale des étudiants de Savoie AGES-UNEF, Bourse du travail (union locale CGT Chambéry), 3, avenue Jean-Jaurès, 73000 Chambéry. Tél. : 76 51 65 55.

CLERMONT-FERRAND : UNEF, 49, bd Gergovia, Bp 32, 63001 Clermont-Ferrand.

DIJON : Union générale des étudiants de Dijon, UGED-UNEF, résidence U, Montmuzard, pavillon Rameau, 1^{er} ét., 21100 Dijon. Tél. : 80 65 19 50.

GRENOBLE : Association générale des étudiants de Grenoble, AGEG-UNEF, université III, salle HO2, Bp. 55, 38406 Saint-Martin-d'Hères. Tél. : 76 51 65 55.

LE HAVRE : UNEF-I.U.T., place Robert-Schumann, 76077 Le Havre.

LE MANS : Association générale des étudiants du Maine, AGEM-UNEF, université du Maine, route de Laval, B.P. 535 72 017 Le Mans Cedex.

LILLE : Association générale des étudiants de Lille, AGEL-UNEF, université des sciences et techniques de Lille, 1, Cité scientifique, 59650 Villeneuve d'Asq. Tél. : 20 43 43 43 (poste 5126).

LIMOGES : Association générale des étudiants de Limoges, AGEL-UNEF, B.P. 102, B7013 Limoges Cedex. Tél. : 55 50 01 86 - 55 79 10 62.

LYON : Association générale des étudiants de Lyon, AGEL-UNEF, 8, rue de Volney, 69000 Lyon. Tél. : 78 75 91 42.

MARSEILLE : Association générale des étudiants de Marseille, AGEM-UNEF, faculté Saint-Charles, place Victor-Hugo, 13000 Marseille. Tél. : 91 95 90 71 (poste 474).

METZ : UNEF, 1, rue Gustave-Simon, 54000 Nancy.

MONTPELLIER : Union générale des étudiants de Montpellier, UGEM-UNEF, fac de lettres, Montpellier III, route de Mende 34000 Montpellier. Tél. : 67 63 91 10 (poste 512).

MULHOUSE : Association générale des étudiants de Mulhouse, AGEM-UNEF, université de Haute-Alsace, 2, rue des Frères-Lumières, 68093 Mulhouse Cedex.

NANCY : Association générale des étudiants de Nancy, AGEN-UNEF, 1, rue Gustave-Simon, 54000 Nancy. Tél. : 83 96 52 92.

NANTES : Association générale des étudiants de Nantes, AGEN-UNEF, fac de droit, rue de la Sensive-du-Terre, 44000 Nantes.

NICE : Union générale des étudiants de Nice, UGEN-UNEF, foyer UNEF-Sciences, université Parc-Valrose, 06034 Nice. Tél. : 93 52 98 98 (poste 1468).

ORLÉANS : Union générale des étudiants de la Source, UGES-UNEF, fac de sciences, 45017 Orléans Cedex 02.

PAU : UNEF Pau, faculté de lettres, av. du Doyen-Poplowsky, 64000 Pau.

PERPIGNAN : Union générale des étudiants de Perpignan, UGEP-UNEF, 50 av. de la Villeneuve, Bat. A, 66023 Perpignan Cedex. Tél. : 68 50 77 93.

POITIERS : Union générale des étudiants de Poitiers UGEP-UNEF, 40, avenue du Recteur-Pineau, 86000 Poitiers. Tél. : 49 46 01 70.

REIMS : Association générale des étudiants de Reims, AGER-UNEF, fac de lettres, 57, rue Pierre-Taittinger 51000 Reims.

RENNES : Association générale des étudiants des universités de Rennes, AGEUR-UNEF, 6, avenue G.-Berger, 35031 Rennes. 99 54 99 55 (p. 205).

ROUEN : Association générale des étudiants de Rouen, AGER-UNEF, bd de Broglie, 76130 Mont-Saint-Aignan. Tél. : 35 07 72 79.

SAINT-ÉTIENNE : Union générale des étudiants de Saint-Etienne, UGESE-UNEF, 2, rue Tréfilerie, 42000 Saint-Etienne. 77 25 22 02 (poste 493).

STRASBOURG : Association générale des étudiants d'Alsace, AGEA-UNEF, salle 011, bat. 5, 22, rue Descartes, 67084 Strasbourg.

TOULOUSE : Association générale des étudiants de Toulouse, AGET-UNEF, 15, rue des Lois, 31000 Toulouse. 61 41 11 05 (p. 508).

TOULON : Association générale des étudiants de Toulon, AGET-UNEF, université parc Valrose, foyer UNEF-sciences Nice 06034.

TOURS : Association générale des étudiants de Tours, AGET-UNEF : université François-Rabelais, 3, rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex.

VALENCE : Association générale des étudiants de Valence AGEV-UNEF (SNIPEGC/FEN), 17, rue Georges-Bizet 26200 Valence. 76 51 65 55.

VALENCIENNES : UNEF, bâtiment M 1, cité scientifique, 59650 Villeneuve-d'Asq. Tél. : 20 43 43 43 (poste 5126).

PARIS

PARIS I : Association générale des étudiants de Tolbiac/Paris I AGET-UNEF-PARIS I, 90, rue de Tolbiac, 75013 Paris. Tél. : 40 77 19 38.

PARIS II ASSAS : s'adresser au bureau national, 72, rue de Clichy 75009 Paris. 42 81 33 11.

PARIS III : UNEF-CENSIER, salle 332, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.

PARIS IV CLIGNANCOURT : Association générale des étudiants de Clignancourt, AGEV IV UNEF, salle 219, 2, rue Francis-de-Croisset, 75018 Paris.

PARIS V : UNEF, 10, rue Pierre-Larousse, 92240 Malakoff.

PARIS I, IV, V : Sorbonne, UNEF, 18, rue de la Sorbonne, (locaux syndicaux) 75005 Paris.

PARIS VI : Paris Sciences UNEF, Bat. K, 2/4, place Jussieu 75005 Paris. 43 36 25 25 (poste 3745).

PARIS VII : Association générale des étudiants de Paris VII, AGEV7-UNEF, Bat. K, 2/4, place Jussieu 75005 Paris. 43 36 25 25 (poste 6190 ou 4619).

PARIS VIII : Association générale des étudiants de Saint-Denis, AGES-UNEF, Local, B 130, 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis. 48 21 63 64 (poste 1287).

PARIS IX : Association générale des étudiants de Paris IX, AGEV9-UNEF, 37, rue Ballu, 75009 Paris. 42 81 33 11.

PARIS X : Association générale des étudiants de Nanterre, AGEN-UNEF, université de Paris-Nanterre, F307, 200, avenue de la République, 91001 Nanterre Cedex. 47 25 92 34 (poste 672).

PARIS XI : Association générale des étudiants d'Orsay, AGEV-UNEF, université de Paris Sud, bat. 340 près Cité de Bures Nord, 91405 Orsay. 49 41 65 38.

PARIS XII : Association générale des étudiants de Paris-Val de Marne, AGEV12-UNEF, 58, avenue Didier, 94210 La Varenne. 48 86 11 79 (poste 686).

PARIS XIII : Association générale des étudiants de Paris-Nord, AGEV13-UNEF, avenue J.-B. Clément, 93430 Villetaneuse. 48 21 61 70 (poste 5185).

SCIENCES-PO : UNEF, sciences-po, 37, rue Ballu, 75009 Paris. 42 81 33 11.

ARCHI : Association des étudiants en architecture, AEA-UNEF, 148, rue du faubourg Saint-Martin, 75010 Paris. 42 81 33 11.

SANTÉ : UNEF-SANTÉ, Faculté de médecine pitié, 94, bd de l'Hôpital, 75634 Paris Cedex 13. 45 86 97 00.

I.N.A.L.C.O. : UNEF, 37, rue Ballu, 75009 Paris. 42 81 33 11.



**une source précieuse
d'informations
pour chaque étudiant !**

découpez ici !

ABONNEZ-VOUS AUJOUR'HUI MÊME !

Je désire m'abonner à **ÉTUDIANTS DU MONDE**

Je vous envoie ci-joint 50 francs

soit le montant de l'abonnement pour 1 an

Nom

Adresse

..... Pays

Adressez ce coupon, accompagné du montant respectif ou d'un chèque,
à **ÉTUDIANTS DU MONDE**, 37 rue Ballu, 75009 Paris



SAISON
1987
1988

LES SPECTACLES DE L'ABONNEMENT

LE SOULIER DE SATIN

de Paul Claudel. Mise en scène d'Antoine Vitez

LE MISANTHROPE

de Molière. Mise en scène d'Antoine Vitez

ANACAONA

de Jean Metellus. Mise en scène d'Antoine Vitez

UNE LUNE POUR LES DÉSHÉRITÉS

d'Eugène O'Neill. Mise en scène d'Alain Françon

VÊTIR CEUX QUI SONT NUS

de Luigi Pirandello. Mise en scène de René Luyon

LA PRINCESSE MALEINE

de Maurice Maeterlinck. Mise en scène de Jean-Claude Drouot

SOUS LES BOULINGRINS BLEUS

dialogues de Georges Courteline. Mise en scène de
Jean-Yves Chateaubis, Jean-Claude Leguay, Daniel Martin

INFORMATIONS · ABONNEMENTS

47. 27. 81. 15

----- ✂ -----
Pour recevoir gratuitement le programme détaillé
de la saison 1987-1988, veuillez remplir ce bulletin et
le retourner au Théâtre national de Chaillot, place du
Trocadéro, 75116 Paris.

NOM _____

ADRESSE _____

MINEF

MINEF

MINEF

MINEF

MINEF

**Mutuelle Nationale
des Etudiants de France**

Un jour, ma sœur aînée m'a téléphoné et m'a dit : si tu veux savoir la vérité sur la mort de Malik, lis « l'Humanité ».

Benhamar OUSSEKINE.

Je sais que Claude Cabanes est poursuivi pour avoir, dans « l'Humanité », parlé d'assassinat à propos de la mort de Malik. Il a eu raison.

Denis RIGAL,
père de François Rigal,
étudiant grièvement blessé
le 4 décembre aux Invalides.

« L'Humanité » a eu la franchise de dénoncer catégoriquement les violences policières à l'égard du mouvement étudiant et d'exprimer notre volonté de transformer l'Université.

Xavier AKNINE,
président de l'UNEF.

Il n'y a que « l'Huma » qui ait rendu compte de façon authentique et profonde du mouvement étudiant et de nos états généraux.

GAELE,
étudiante à Paris-VIII,
responsable du bureau de presse
des états généraux de l'Université.

Lors du mouvement étudiant de novembre-décembre, nous avons eu, à l'égard de la presse, une exigence de démocratie et de vérité. « L'Humanité » a su répondre à notre attente.

Marie-Florence ROELEN,
étudiante à la Sorbonne,
présidente de « Matière grise ».

Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire.

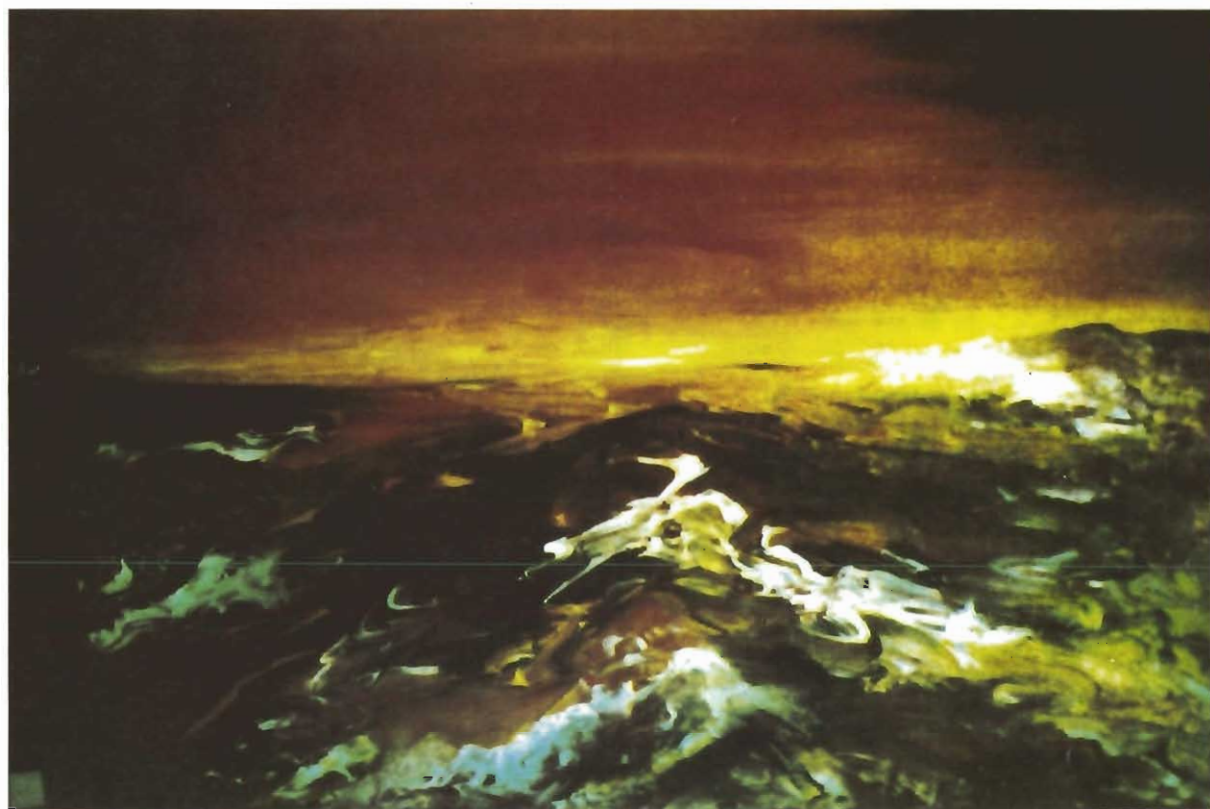
Jean JAURES.



1907



1987



**s'organiser,
une force**

« 80^e Anniversaire »

de l'Union Nationale des Etudiants de France